



L'EXPRESS POLITIQUE

JOHNSON PREND DU MIEUX

Daniel Johnson, qui se remet lentement d'une pneumonie, souhaite participer aux travaux de l'Assemblée nationale demain. Depuis la reprise de la session parlementaire, le chef libéral a été incapable de se présenter à Québec. Ses activités sont réduites au minimum, mais il a néanmoins participé à la réunion du comité exécutif de sa formation politique au cours du week-end. M. Johnson prend du mieux, même s'il se sent encore fatigué, explique son entourage. Et si ce n'est pas demain, on le verra sûrement croiser le fer avec les membres du gouvernement avant la clôture de la session.



Daniel Johnson

Philippe Cantin

LES CHÔMEURS REJETENT LA RÉFORME

Le Regroupement des chômeuses et chômeurs du Québec souhaite qu'il y ait un mouvement important de grève afin que le gouvernement fédéral et celui du Québec reculent sur les réformes de l'assurance-chômage et de l'aide sociale. En conférence de presse, hier, le porte-parole du regroupement, Dominique Morrissette, a rejeté globalement la réforme du ministre Lloyd Axworthy dévoilée vendredi dernier en estimant que les gens passeront de l'assurance-chômage à l'assurance-misère. Selon lui, le Canada vient de partir en guerre contre ses pauvres en obéissant au Fonds monétaire international (FMI) qui veut une réduction du déficit. Le Regroupement mise sur le succès de l'appel à la grève générale lancé à London, en Ontario, pour le 11 décembre. Il souhaite que le mouvement prenne de l'ampleur, comme en France, afin que les gouvernements s'occupent des gens plutôt que des déficits. Entretemps, à Montréal, il y aura repas populaire et manifestation le 19 décembre dans le quartier des affaires et une conférence pancanadienne pour les sans-emplois, à la mi-janvier.

D'après PC

PROJETS MUNICIPAUX

Le ministre des Affaires municipales et ministre d'État au Développement des régions, Guy Chevrette, vient d'annoncer 112 nouveaux projets présentés par 79 municipalités et inscrits au programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec. Ces projets donneront lieu à des investissements de 41,6 millions et contribueront à la création de 520 emplois-année. Les gouvernements du Canada et du Québec investiront 12 millions chacun et les municipalités, 17,6 millions.

La Presse

UNE TAXE QUI DÉÇOÏT LE CAA

Le CAA-Québec s'est dit déçu hier de la décision du gouvernement québécois de hausser d'un cent et demi le litre la taxe sur l'essence dans la région de Montréal pour financer le transport en commun. L'organisme de défense des automobilistes estime que cette augmentation est inéquitable. Le CAA affirme être contre toute hausse de la taxe sur l'essence, estimant que les automobilistes ont déjà fourni un effort considérable pour garnir les coffres de l'État. Le groupe reconnaît que le transport en commun est un service qui profite à l'ensemble de la population mais il se demande pourquoi le ministre des Transports veut encore une fois faire payer les automobilistes.

D'après PC

Autres informations, B4 et B5

Main-d'oeuvre : Québec prêt à « discuter »

Louise Harel exige le respect de la compétence exclusive du Québec

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Au-delà des déclarations de principe, des « discussions formelles » devraient s'amorcer bientôt entre le gouvernement du Québec et Ottawa sur les transferts des fonds fédéraux destinés à la formation de la main-d'oeuvre.

Hier, la ministre de l'Emploi, Louise Harel, a reconnu qu'elle pourrait participer à des discussions avec Ottawa, même si le gouvernement fédéral ne s'engageait pas, au préalable, à transférer au Québec ses responsabilités en matière de formation de la main-d'oeuvre. Mme Harel dit « souhaiter entreprendre ces discussions formelles avant Noël ».

Réplique immédiate d'Ottawa, où la porte-parole du ministre Lloyd Axworthy, Roxanne Dube, jugeait probable qu'une rencontre des deux ministres ait lieu avant les Fêtes.

« On trouve très encourageants les développements d'aujourd'hui », a-t-elle dit. Dès le début de novembre, Ottawa avait offert une rencontre au niveau des sous-ministres ou même des

ministres, mais celle-ci n'avait pas eu lieu à cause des disponibilités de Mme Harel et de son sous-ministre, dira Mme Dube.

Dans une lettre transmise hier au ministre fédéral Lloyd Axworthy et dont La Presse a obtenu copie, Mme Harel demande une rencontre dans les meilleurs délais. Appuyée par une motion adoptée hier par l'Assemblée nationale, la ministre Harel balise toutefois assez étroitement les « discussions formelles » qu'elle est disposée à entreprendre.

Pour Mme Harel, « le Québec doit devenir le seul responsable des politiques d'adaptation de la main-d'oeuvre (...) conséquemment, il doit rapatrier les budgets fédéraux qui y sont rattachés ». Finalement, lance-t-elle dans sa lettre, Québec « doit aussi récupérer le contrôle et l'administration des différents services relatifs à l'emploi et au développement de la main-d'oeuvre (...) conséquemment, il doit recevoir les budgets qui s'y rattachent ».

Mais la réforme fédérale déposée hier aux Communes, avec « ses lignes directrices », reste pour l'instant « une mise en tutelle », de déplorer hier Mme Harel, dans un point de presse.

Pas question de « négocier » insiste-t-elle. Dans « des discussions formelles, on affirme simplement ce qu'on considère être un minimum », explique-t-elle.

Pour le PLQ, Yvon Charbonneau, député de Bourassa, a soutenu que « de bonnes choses pouvaient découler de discussions de bonne foi entre Québec et Ottawa tant pour les travailleurs que pour les chômeurs ». Le gouvernement Parizeau doit cependant se défaire de son discours provocateur, cesser de parler de « mise en tutelle ».

Quelques heures auparavant, dans un rare moment d'unanimité, les députés péquistes et libéraux avaient appuyé une motion qui reprenait essentiellement une motion du gouvernement Bourassa qui en décembre 1990, après l'échec de Meech, soutenait que « le Québec doit devenir le seul responsable des politiques d'adaptation de la main-d'oeuvre et de formation professionnelle et rapatrier en conséquence les budgets que le gouvernement fédéral alloue à ces programmes au Québec ». Du même souffle toutefois, pour obtenir l'appui de l'opposition libérale, le gouvernement a accepté que la motion demande à

Mme Harel « d'entreprendre immédiatement des discussions formelles avec le gouvernement fédéral dans le but d'assurer le respect de ce consensus ».

Mme Harel n'a eu aucune indication d'une « proposition » de son vis-à-vis fédéral voulant qu'Ottawa soit prêts à transférer 500 millions de budget vers Québec pour conclure une entente avant les Fêtes. Pour l'an dernier, c'est 688 millions qu'Ottawa a dépensé au Québec en mesures « actives » de formation. Mais de ces fonds, 510 millions venaient de la caisse de l'assurance-chômage et 178 seulement venaient des coffres fédéraux.

Depuis l'an dernier, souligne-t-elle, les entreprises et les travailleurs québécois contribuent davantage à la caisse d'assurance-chômage qu'ils n'en retirent. Le déficit était de 119 millions, de souligner Mme Harel.

La réforme Axworthy coûtera près de 1 milliard aux chômeurs québécois en deux ans, estime Mme Harel. Elle note aussi que le projet de loi déposé hier aux Communes fait sauter le plafond imposé aux surplus de la caisse d'assurance-chômage. Les prestations coûtent environ 12 milliards au gouvernement fédéral tandis qu'on en récolte 18 milliards en cotisations.

Ottawa veut imposer ses conditions

JULES RICHER
de la Presse Canadienne
OTTAWA

Le gouvernement fédéral est prêt à offrir la formation professionnelle aux provinces dans le cadre du projet de réforme de l'assurance-chômage, mais ce sera à ses conditions à lui.

Le ministre du Développement des ressources humaines, Lloyd Axworthy, a laissé entendre, hier à la Chambre des communes, que les provinces disposant de programmes qui respectent les « critères » établis par Ottawa auront droit à l'argent fédéral.

« Si elles (les provinces) ont des mécanismes de prestation qui répondent aux critères pour les clients que nous devons servir, nous sommes tout à fait prêts à employer ces mécanismes de prestation », a-t-il dit.

En réponse à des questions pressantes du Bloc québécois sur le sujet, M. Axworthy a rappelé « qu'en 1941, les provinces, incluant le Québec, ont donné au gouvernement fédéral la responsabilité du programme d'assurance-chômage ».

« Cela fait partie de la constitution. Donc, nous sommes le fiduciaire de tous ceux qui contribuent au système, en ce que nous devons nous assurer qu'ils reçoivent des prestations adéquates », a-t-il ajouté.

Vendredi dernier, le ministre Axworthy a déposé son projet tant attendu de réforme de l'assurance-chômage — dont le nom changera pour assurance-emploi.

Parmi les mesures proposées, il a été prévu de transférer la formation professionnelle des chômeurs aux provinces qui voudront l'obtenir, après entente avec le gouvernement fédéral.

Dans les provinces qui ne seront pas intéressées à prendre ces programmes en charge ou qui n'arriveront pas à une entente, l'argent sera versé directement aux bénéficiaires.

Cette mesure fait partie des offres pré-référendaires du premier ministre Jean Chrétien.

M. Axworthy a souligné, hier, que la somme en jeu pour le Québec atteint de 500 millions à 600 millions par année.

Au cours de la fin de semaine, le chef bloquiste, Lucien Bouchard, a dit que des négociations pouvaient être envisagées entre le Québec et Ottawa sur cette question. Mais il n'a pas voulu faire davantage de commentaires étant donné la complexité du projet de réforme de l'assurance-chômage.



PHOTO REUTERS

Signature de l'accord sur la pêche

Le ministre des Pêches du Canada, M. Brian Tobin (au centre), a signé hier, à New York, la nouvelle convention des Nations unies renforçant les contrôles sur la pêche en haute mer. M. Tobin était accompagné (de gauche à droite) de MM. Howard Strauss, de la mission Canadienne à New York; B. Applebaum, de Pêche et Océans Canada; et Paul A. Lapointe, du ministère canadien des Affaires étrangères. Vingt-cinq pays ont signé cet accord.

« Que le fédéral débarque de là-dedans et laisse le Québec s'organiser », dit Garon

MARIO FONTAINE

Le gouvernement fédéral se retire de la formation de la main-d'oeuvre, mais il conserve les fonds pour les distribuer aux chômeurs plutôt qu'aux provinces. On y perd en efficacité et en économie, a déclaré hier le ministre de l'Éducation, Jean Garon.

Selon M. Garon, moins il y a d'intervenants dans un secteur comme celui de la formation, le mieux c'est. Or puisqu'il s'agit d'un domaine de juridiction provinciale dans lequel Ottawa s'était immiscé, c'est tout le secteur qui devrait revenir au Québec, incluant l'argent.

« Ce qui est le mieux, c'est que le fédéral débarque de là-dedans et laisse le Québec s'organiser. C'est ça que le Québec demande depuis 50 ans, quel que soit le gouvernement », d'expliquer M. Garon. Ce n'est pas le cas, déplore-t-il, puisqu'en gardant les fonds Ottawa reste un intervenant actif.

Cette façon de procéder posera des problèmes de planification aux provinces, puisque chaque chômeur pourra payer individuellement sa formation. Habituellement, ils passent par la Société québécoise de développement de

la main-d'oeuvre. Et c'est la ministre de l'Emploi, Louise Harel, qui est la première concernée. Mais Jean Garon l'est aussi par la bande, puisque ce sont généralement les commissions scolaires et les cégeps qui finissent par dispenser l'enseignement professionnel.

Au dire de M. Garon, le gouvernement canadien n'est pas dans son élément lorsqu'il parle de formation professionnelle. Que Québec coordonne, gère et s'occupe de l'ensemble du dossier, on ne s'en portera que mieux, dit-il : « Si on réduit l'administration et que l'argent va davantage à l'éducation et à la formation, c'est un système plus efficace ».

Des gains au secondaire

La situation est tout autre dans la formation professionnelle destinée aux élèves de moins de 20 ans qui, eux, dépendent entièrement du gouvernement du Québec. Les nouvelles, ici, sont encourageantes, déclare le ministre Garon.

D'octobre 1994 à octobre de cette année, le nombre d'inscriptions a en effet augmenté de 15 p. cent, et le nombre d'heures de cours suivies du

cinquième. Ces hausses surviennent après des années de disette, où la fréquentation de ces cours souvent très pratiques avait atteint un creux qualifié de très inquiétant.

On parle ici de cours comme la coiffure, la mécanique automobile, le secrétariat. Mais aussi de spécialités qui répondent à des besoins spécifiques, telles la fabrication mécanique, l'outillage, l'agro-technique, la foresterie ou encore la production porcine.

Des entreprises se plaignaient de pénuries de techniciens ou trouvaient que les finissants ne disposaient pas d'une formation propre à répondre à leurs besoins. Des situations souvent préoccupantes en région, notamment, où les entreprises du milieu ont offert des stages et se sont entendues avec les commissions scolaires sur les besoins à combler.

Le ministre se réjouit de ce regain de popularité du secteur professionnel au secondaire. Car l'emploi, dans les années à venir, ne viendra pas de la fonction publique mais de l'entreprise, fait remarquer M. Garon. « Ces résultats sont prémonitoires de ce qui s'en vient, selon lui. On va avoir un engouement pour la formation professionnelle. Cela va contribuer à abaisser le taux de décrochage ».



Lloyd Axworthy



Remède contre la froidure

Un cadeau exceptionnel lorsque seule la perfection même est de rigueur. Un magnifique design et des détails minutieux sont la signature de ce blouson en beau cuir d'agneau noir. Enlevez le crêpe et vous obtenez une veste sport, 698 \$.



CENTRE ROCKLAND • 735-6227 • FAIRVIEW POINTE CLAIRE • 695-8921

La réforme de l'équilibre et du gradualisme

Tout le monde savait depuis des lustres que le Canada avait un gros problème sur les bras avec son système d'assurance-chômage. Au fil des ans, ce généreux système a créé une culture de la dépendance dans plusieurs régions et dans des industries entières; cela a non seulement gonflé les coûts du système mais surtout aggravé le chômage en décourageant les gens de travailler.

Tout le monde savait donc qu'il fallait faire quelque chose, mais personne n'avait encore pris ses responsabilités. Le ministre canadien du Développement des ressources humaines, lui, a osé. Le processus fut certes lent mais, au moins, Lloyd Axworthy a brisé le mur de l'inertie et amorcé le processus de changement.

Le résultat est un peu décevant, en ce sens que le ministre n'a pas annoncé la révolution souhaitée par certains et crainte par d'autres. Mais, si la réforme est moins spectaculaire, elle est également moins inhumaine. Le pari de Lloyd Axworthy, et il est sage, c'est celui du gradualisme et de l'équilibre.

Il faut comprendre que cette réforme accablait le gouvernement fédéral à des choix déchirants. Comment s'attaquer à la culture de la dépendance sans pénaliser encore plus les régions les plus pauvres? Par quoi remplacer les stratégies économiques qui n'ont pas marché? Comment réformer un régime malade tout en tenant compte des êtres humains qui en dépendent et dont on risque de briser la vie?

Comment M. Axworthy a-t-il résolu ces équations? Il est clair que là où il risque de mieux réussir, c'est dans sa tentative de réduire la dépendance face au chômage. Plusieurs éléments de la réforme reposent en effet sur un principe qui fera couler beaucoup d'encre: la meilleure façon de favoriser l'emploi,

c'est de rendre le régime d'assurance-chômage moins attrayant, en réduisant un peu les prestations mais surtout en resserrant les conditions d'admissibilité.

Cela n'a hélas rien de théorique. À la suite des compressions d'il y a deux ans, quand le nombre de semaines de travail nécessaires pour avoir droit au chômage est passé de 10 à 12, la quasi-totalité des habitués du chômage ont réussi à travailler les deux semaines de plus dont ils avaient besoin.

À cela s'ajoutent des mesures plus précises qui ont pour but de boucher des trous. Par exemple, on prévoit des pénalités modestes pour les usagers réguliers, la récupération des prestations des gros salariés pour mettre fin aux pires abus systémiques des pêcheurs riches, des travailleurs de l'auto, ou des enseignants à contrat. Enfin, la nouvelle mécanique, qui consiste à mesurer l'admissibilité au chômage par les heures plutôt que les semaines travaillées, réduira elle aussi certains effets pervers du système et forcera bien des gens, soit à déclarer leur travail, soit à accepter des tâches qu'elles refusent actuellement.

Bien sûr, on insistera beaucoup sur les victimes de ces mesures. Mais avant de monter aux barricades, il faut se rappeler que les victimes seront beaucoup moins nombreuses que ce que diront les critiques. Nous pouvons déjà supposer qu'un grand nombre de gens, tout en maugréant, seront parfaitement capables de s'ajuster à ces nouvelles règles du jeu.

Les vraies victimes, ce sont d'abord les habitants des régions les plus dévastées qui n'auront pas toujours d'alternative dans un avenir prévisible. Mais nous savions depuis longtemps que leur façon de profiter du chômage était une anomalie, inéquitable pour d'autres catégories de citoyens, désastreuse sur le plan économique. On ne peut à la fois déplorer l'existence d'un abcès et dénoncer celui qui le crève. Mais, il faut se réjouir du

fait que le ministre introduira ses mesures graduellement et que c'est dans ces régions fragiles qu'il injectera le plus d'argent.

L'autre grand volet de la réforme, c'est le redéploiement de ce programme pour qu'il soit plus un tremplin vers l'emploi qu'une forme d'aide passive aux chômeurs. Confronté à des choix économiques, entre la réduction des cotisations pour favoriser la création d'emplois par les entreprises et le développement de programmes d'aide à l'emploi, Lloyd Axworthy n'a pas choisi. Il a coupé la poire en deux, et dirigé 40 % des économies de deux milliards qu'il entend réaliser vers l'aide à l'emploi et un autre tiers à des réductions des cotisations.

Est-ce que ces baisses de cotisations seront assez fortes pour avoir un effet mesurable? Est-ce que les nouveaux programmes donneront des résultats plus impressionnants que ceux qu'ils remplacent? Ou, plus crûment, est-ce que ce sont les conditions plus sévères d'admission à l'assurance-chômage qui auront les effets les plus positifs en forçant les gens à travailler et donc en créant un bassin de main-d'oeuvre qui attirera des entreprises?

Ce sont là des inconnues importantes. Elles montrent que le virage est encore trop modeste et encore trop incertain pour permettre au ministre Axworthy de rebaptiser son programme et l'appeler si vite l'assurance-emploi.

Mais il faut voir la réforme de M. Axworthy pour ce qu'elle est, un compromis politique, avec des arbitrages sociaux, économiques et régionaux. L'exercice y perd en efficacité, mais il y gagne en équilibre. Et surtout, nous sommes bien loin de l'offensive sauvage que se plaisent à décrire ses détracteurs. De main, nous traiterons de la place du Québec dans cette réforme.

Alain DUBUC

« Lentement, lentement... »

Il y a deux façons d'aborder le bilan du récent Sommet de la Francophonie qui vient de se tenir au Bénin. On peut le comparer aux réunions des pays membres du Commonwealth ou s'en inspirer pour voir le progrès accompli depuis le premier Sommet en 1986.

Dans les deux cas, beaucoup de prudence s'impose, compte tenu de différences majeures entre le Commonwealth et la Francophonie ainsi que des buts poursuivis par chacune de ces organisations.

Ainsi que leur nom l'indique, la première a été constituée, au départ, pour établir des relations économiques privilégiées entre l'Angleterre et ses anciennes colonies, alors que la seconde s'est essentiellement articulée à partir de préoccupations culturelles. Il aura d'ailleurs fallu attendre de nombreuses années avant que le Commonwealth ne donne une dimension politique et sociale à son action, en intervenant dans des dossiers chauds comme l'apartheid ou la démocratie dans les pays en voie de développement.

Les rapports de force entre gouvernements à l'intérieur de ces communautés sont aussi fort différents. Le Commonwealth compte en effet dans ses rangs plusieurs pays industrialisés pour qui le passé colonial britannique n'est qu'un lointain souvenir alors que la Francophonie, elle, est surtout tributaire de la France. Celle-ci est donc forcée, de plus ou moins bon gré, de partager son leadership avec le tandem Canada-Québec afin de dissiper cette impression qu'elle ne cherche au fond qu'à maintenir une forme d'impérialisme culturel sur ses anciennes colonies africaines.

Il saute également aux yeux que, pour des raisons évidentes de suprématie incontestable de la langue anglaise dans le monde, les pays du Commonwealth n'ont jamais ressenti le besoin d'unir leurs efforts pour protéger ou favoriser le développement d'une culture commune. Or, c'est précisément cette attitude défensive face à une menace d'anglicisation universelle — et, dans une moindre mesure, d'une poussée de la langue arabe portée par une recrudescence de popularité de l'islam — qui a été à l'origine des institutions de la Francophonie.

On comprend que, dans un contexte où la majorité des membres en sont encore à rêver d'un meilleur partage de la richesse entre le Nord et le Sud, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant que la Francophonie ne puisse soutenir la comparaison avec le Commonwealth.

C'est à l'aune des difficultés surmontées depuis dix ans et des résultats modestes mais indiscutables déjà obtenus — la création de TV5 en est l'exemple le plus visible — qu'on peut en venir à un constat de progrès réel. Même si les décisions prises à Cotonou sur des dossiers délicats comme le Nigeria et le Rwanda semblent désespérément timides, il est clair qu'elles n'auraient même pas pu être débattues, il y a quelques années à peine, sans provoquer une crise interne.

Selon un proverbe sénégalais, « c'est lentement, lentement, que le chasseur surprend sa proie dans la forêt ». C'est sans doute ce qu'ont pensé les pays africains qui aiment mieux voir avancer la Francophonie à petits pas plutôt que de risquer de lui faire peur en allant trop vite.

Pierre GRAVEL

Grand-guignol

Ce qui n'était qu'une mauvaise performance de Patrick Roy au cours de la première période est devenue une débâcle historique dans les 20 minutes suivantes.

Derrière tout ce grand-guignol, il y a le fait que le Canadien va mai depuis la fin de la grève du hockey, il y a un an. Il s'est fait évincer des éliminatoires au printemps dernier et sa direction a été décapitée après le début catastrophique de la saison actuelle.

Mario Tremblay n'a pas cru bon de maintenir Patrick Roy sur son piédestal de vedette choyée. Et il y en a dans l'organisation qui se disent qu'ils pourraient faire bien des choses avec les 4 millions de son contrat. Dans ces circonstances, il était normal qu'un échange s'opère Roy et le Canadien avant trop longtemps. Un mélange de mauvaises communications et d'orgueil a fait éclater la crise en plein Forum alors que l'Armée rouge de Detroit s'en donnait à cœur joie.

Quoi qu'on puisse dire du comportement de Patrick Roy, c'est à la direction du Canadien de veiller à ce que les querelles internes ne gâchent pas le spectacle que le club offre aux spectateurs. Il ne peut pas toujours livrer la victoire que les Montréalais souhaitent, mais il devrait garder à l'esprit que c'est le propre du sport professionnel de toujours donner la chaude lutte et le beau jeu pour lesquels le public a payé.

Frédéric WAGNIÈRE

ROY DEHORS !



DROITS RÉSERVÉS

La boîte aux lettres

Dissidence...

■ Je suis étudiant en cinéma à l'université Concordia. Après avoir lu l'article de Monsieur Richard Guay dans *La Presse* du 18 novembre, je me dois d'exposer une dissidence face à son opinion sur la violence au cinéma.

Étant également un cinéphile jusqu'à la moelle, je partage aussi sa déception quant à l'enrichissement américain et la redondance du scénario. Cependant, il me semble extrêmement facile de blâmer le cinéma pour un mal de société. La violence au cinéma ne fait qu'assouvir le goût du sensationnel que recherche la masse. Le problème n'est pas à l'échelon de ceux qui produisent ces films, mais bien de ceux qui vont les voir.

Si les gens cessent d'aller les voir, ces films n'existeront plus. Et quelles sont les solutions à cette situation autre que la censure? Selon moi, la censure marque une profonde inintelligence et une insulte directe aux cinéphilés en général.

Cette dernière solution pose un autre problème: les censeurs. Comment fera-t-on pour identifier ce qui est violent de ce qui n'est pas? Aura-t-on droit à des oeuvres de Scorsese massacrées par quelques censeurs qui ne savent pas faire la différence entre un plan séquence et un montage alterné? De plus, auront-ils le génie d'essayer de comprendre les oeuvres? Quelqu'un qui ne cherche pas à comprendre s'arrête aux meurtres, dans *Taxi Driver*, alors qui s'agit d'une habile critique sociale faisant partie intégrante de l'oeuvre d'un géant du cinéma.

Il ne faut pas oublier que la censure ne s'appliquera pas seulement aux films de réalisa-

teurs minables mettant en vedette Bruce Willis, mais aussi à ceux de Kubrick, Scorsese, Tarantino, Coppola, etc.

Le cinéma américain produit parallèlement une grande quantité d'oeuvres violentes et des comédies dramatiques insipides. Exiger une forme de censure (déjà que les réalisateurs intéressants doivent subir celle du dollar) constituerait l'assassinat, violent et injustifié, de l'art cinématographique.

En fait, le problème de la violence n'est pas dû au cinéma ou à la télévision, mais à la société. Et rappelons-nous que la société, c'est chacun de nous. Prétendre que le cinéma est générateur de violence est l'odieuse mensonge d'une bande d'hypocrites qui ne veulent pas enrayer la violence, mais seulement ne plus la voir. Au lieu de chercher LA cause de la violence, il faudrait se placer devant un miroir, histoire de voir les mille et un visages de cette maîtresse, de notre maîtresse. Celle-là même qui assouvit un besoin, la nuit, et que l'on renie à coups de grands principes le jour. En fait, le cinéma n'est qu'un miroir. Même si on casse le miroir, l'image sera toujours laide. La violence, c'est chaque jour, chaque cri, chaque indifférence. Ce n'est pas le cinéma qui doit changer, c'est chacun de nous.

Joël POMERLEAU
Montréal

Bravo !

Monsieur Sammy Forcillo
Vice-président du Comité exécutif

■ J'ai appris ce matin, en parcourant la manchette de *La Presse*, que vous aviez confirmé, au nom de l'administration municipale de Montréal, la très importante nouvelle d'un agrandissement prochain du

Quartier chinois. Toute la communauté chinoise se réjouit avec moi de cette nouvelle que nous attendons depuis tant d'années et qui vient concrétiser un de nos rêves les plus chers, à savoir que vous avez l'intention de travailler de façon continue au développement résidentiel et commercial du quartier.

Votre suggestion de créer un lien avec le Vieux-Montréal, qui serait une sorte d'avenue des Champs-Élysées, est certainement des plus originales. Évidemment, vous n'oubliez pas que l'espace de stationnement demeure encore l'un des problèmes majeurs du Quartier chinois et nous espérons que vous serez en mesure d'annoncer ultérieurement, avant qu'il ne soit trop tard et que l'économie du Quartier chinois ne soit complètement étouffée, votre intention de favoriser la construction d'un stationnement à étages de façon à pouvoir accueillir les nombreux visiteurs qui souhaitent y venir.

Au nom des membres de notre association et de la communauté que nous représentons, je tiens à vous dire notre sincère appréciation pour le travail acharné que vous avez permis d'arriver à la nouvelle qui a été communiquée aujourd'hui. Nous savons que vous travaillez très fort et vous pouvez compter sur notre coopération pour faire de notre quartier le plus beau quartier chinois du monde. Une telle nouvelle est de nature à relancer l'économie du Quartier chinois et l'industrie touristique.

Le Quartier chinois nourrit beaucoup d'espoir quant à la réalisation de ce projet. Nous avons tout pour réussir: une localisation idéale et beaucoup d'espace actuellement vacant pour le développement des pro-

jets nécessaires à l'essor de la communauté chinoise.

Jack W. LEE
présidentAssociation des restaurants
chinois du Québec

Offusqué

Madame Suzanne Lévesque

■ J'ai été très offusqué, en regardant l'émission *Sous la couverture*, le dimanche 19 novembre, de la façon disgracieuse et impolie dont vous avez reçu le photographe Oliviero Toscani, de Benetton. Je n'ai pas aimé la façon dont Jean Fugère et vous avez transformé en vendetta une entrevue qui aurait pu être intéressante. Rappels que Toscani tente, par le pouvoir de l'image et de la représentation graphique, de dépasser le stade de Schiffer ou des machos au torse bombé pour vendre des produits de luxe ou essentiels.

L'honneur que M. Toscani vous a fait en livrant ses idées dans une concision somme toute appréciable, compte tenu des invectives qui fusaient de votre côté et de Jean Fugère, est digne d'une personne de très grande éducation. Je suis très reconnaissant à Oliviero Toscani d'être venu nous entretenir de son travail au MBA au cours d'une rencontre avec le public; c'est mieux de rencontrer ces gens-là entre personnes qui se comprennent qu'avec ceux qui aiment *bitcher*... Les intellos présents au canal français il y a quelques semaines, dans le but de comprendre le personnage de Toscani, ont manifesté le même esprit; peut-être avez-vous vu cette émission, car la votre était du même acabit...

Jean-François LAFERTÉ
Terbonne

OPINIONS

Transcender les nationalismes ethniques par un authentique patriotisme

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

L'auteur est député de Borduas, ex-adjoint parlementaire de René Lévesque et co-auteur du livre « L'Option sur la souveraineté-association ».

Depuis les propos chocs du premier ministre Parizeau le soir du référendum, une polémique salubre s'est engagée sur la place publique en regard des types de nationalismes acceptables ou inacceptables dans une société qui ambitionne aux plus hauts standards de civilisation et de démocratie.

Le coeur du débat se résume pour l'essentiel à savoir si l'on peut pratiquer un nationalisme d'ouverture tout en faisant référence à la dimension ethnique de la réalité socio-politique.

En proportion, la mosaïque ethno-culturelle québécoise se répartit de la façon suivante : 1 % pour les autochtones des onze premières nations ; environ 78 % pour les membres de la nation canadienne-française (c'est-à-dire les descendants des colons français et les gens d'ailleurs qui se sont intégrés plus ou moins anciennement à ce groupe humain particulier pour devenir des francophones d'ici) ; un peu plus de 8 % de personnes originaires des îles britanniques ou venues d'ailleurs mais très intégrées (sinon assimilées) à ces dernières ; et, finalement, 13 % d'individus de diverses origines ethniques arrivés plutôt récemment et encore plus ou moins en processus d'intégration avec l'une ou l'autre des deux sociétés d'accueil, la francophone et l'anglophone de vieilles souches.

L'ensemble de toutes ces personnes de groupes ethniques différents forme le peuple québécois tel que le définit le projet de loi sur la souveraineté du Québec. Ce sont les Québécois et les Québécoises d'aujourd'hui.

Cette définition du terme Québécois est essentiellement sociétale et politique. Elle fait référence à la condition de citoyenneté dans l'État du Québec ainsi qu'au projet d'édifier une société humaine à la fois pluraliste et solidaire où les gens partagent ce que plusieurs appellent depuis quelques années une culture publique commune.

Le problème, c'est que tous ne s'identifient pas comme Québécois car, au départ, cette identification a été le fait de seuls Canadiens français d'ici qui, avec la Révolution tranquille, ont choisi de se désigner de façon plus normale et plus moderne pour marquer plus fortement leur vieille quête de reconnaissance et d'autonomie.

Quand, par la suite, interpellés par leurs concitoyens des autres ethnies pour savoir qui ils étaient eux, et qu'ils ont répondu « des Québécois vous aussi », les Québécois-Canadiens français ont tout à la fois fait preuve de leur volonté d'ouverture et se sont créés un problème identitaire au plan de leur appartenance ethnoculturelle. Ils sont alors devenus des Québécois francophones puis, comme ce terme n'était pas exact puisqu'il y avait des francophones de d'autres origines, ils sont devenus des Québécois de souche, des « pure laine », des « tricots serrés », etc.

Un problème complexe

Penser qu'il y a dans cette situation et dans la négation de l'ethnicité et de la nationalité du groupe humain qui compose 78 % de la population, un problème, ce n'est pas pour autant favoriser la xénophobie, le racisme ou un nationalisme archaïque. Si les membres des autres communautés ethniques du Québec peuvent maintenant, afficher, glorifier et célébrer leurs filiations ethniques et nationales, pourquoi serait-ce condamnable pour la communauté ethnique majoritaire surtout que celle-ci est devenue depuis longtemps une nation autochtone ?

Si l'on revient au problème de l'identification québécoise, il faut ajouter qu'il se complexifie encore davantage d'abord à cause du discours souvent équivoque des souverainistes qui,

parfois, parlent des Québécois dans le sens des Canadiens français ou plus largement des francophones et, parfois, dans le sens de tous les citoyens du Québec. Puis, entre en ligne de compte l'autre identification dominante : la canadienne. Tous les sondages traitant des questions identitaires montrent que les Québécois-Canadiens anglais s'identifient d'abord sinon essentiellement comme Canadiens. De leur point de vue, on doit reconnaître que c'est à la fois normal et logique, tant dans le sens de la citoyenneté que dans le sens de la nationalité socio-culturelle. Les autochtones de leur côté, surtout depuis la renaissance de leurs nationalismes, s'identifient d'abord à leurs nations d'appartenance. Dans leur cas aussi, c'est normal et correct.

Reste les immigrants, et surtout ceux encore nombreux qui sont toujours plus des gens d'ailleurs que des gens d'ici dans le sens de leur identité culturelle première. Au plus, le rapport final du groupe de travail fédéral sur le multiculturalisme au Québec, publié en mars 1991, explique le sentiment qu'ils ont immigré au Canada, non pas au Québec. Le résultat est qu'ils adoptent toujours très majoritairement la langue anglaise au Québec et ce, dans une proportion de trois pour un. Quant aux enfants de la Loi 101, une honte, disent beaucoup d'enseignants qui travaillent auprès d'eux.

Devant cet état de fait, peut-on se surprendre que les nouveaux citoyens résistent beaucoup à s'identifier comme Québécois et surtout à se solidariser de l'histoire et des luttes ancestrales des Québécois-Canadiens français pour la reconnaissance, l'égalité et l'autonomie ?

Que faire maintenant ? Blâmer ? Bien sûr que non ! Continuer de se taire et de faire semblant qu'il n'y a pas de problème et que tout rentrera dans l'ordre quand nous cesserons de faire référence aux réalités ethniques ? Je ne crois pas. Partout dans le monde où l'on a voulu homogénéiser les sociétés en niant leurs réalités ethnoculturelles, on a fait que préparer des bombes à retardement qui, tôt ou tard, ont éclaté avec fracas et douleurs.

La voie à privilégier est sans conteste un dialogue ouvert, franc, vigoureux qui permettra aux uns et aux autres des minorités et de la majorité d'exprimer tant leurs attentes que leurs frustrations. Il est possible de développer un projet de vie commune original. Pour cela, il faudra que le débat qui s'amorce, conduise d'une façon ou d'une autre à la reconnaissance de la légitimité du nationalisme canadien-français qui porte en son sein depuis des générations, à la fois le projet du pays québécois et celui du statut particulier dans un Canada fédéral profondément renouvelé. Si le Québec est une société distincte parmi l'ensemble canadien, c'est que 90 % des francophones du Canada (95 % si on exclut les Acadiens) vivent au Québec. Cette réalité incontournable n'oblige pas, par ailleurs, un repli sur le seul nationalisme canadien-français. Avec une ouverture d'esprit des uns et des autres, on peut élargir ce nationalisme ethnique légitime à un nationalisme civique qui fasse aussi place de façon solidaire et originale aux nationalismes des premières nations autant qu'à celui des Canadiens anglais du Québec.

Le Québec est depuis longtemps une terre de métissage. Il doit le devenir encore plus dans le respect du droit de la majorité à voir sa langue et les aspects fondamentaux de sa culture se perpétuer dans le temps tout en se transformant constamment de l'apport culturel des communautés ethniques minoritaires. A bien y penser, on pourrait peut-être chercher à transcender les divers nationalismes par un authentique patriotisme québécois partagé par des femmes et des hommes qui doivent solidairement coexister dans la même demeure, le Québec d'aujourd'hui.



Le premier ministre Jacques Parizeau lors de son discours du 30 octobre.

Contre l'institutionnalisation de la xénophobie et du racisme au Québec

EMMANUEL M. DÉCARIE

L'auteur est professeur au Département d'histoire de l'art de l'Université de Montréal et porte-parole du comité.

Le Comité spontané de citoyens québécois venant des arts, de la culture et de l'enseignement, contre l'institutionnalisation de la xénophobie et du racisme au Québec est un comité non-partisan, composé d'individus de toutes origines, et qui ont voté pour une option ou pour l'autre lors du référendum du 30 octobre 1995. Il s'agit de simples citoyens qui ont été profondément choqués par l'attitude du premier ministre Jacques Parizeau et l'incurie du gouvernement québécois actuel autour de la polémique concernant les propos tristement célèbres du premier ministre sur le « vote ethnique », et les conséquences de cette attitude sur le climat social au Québec, et en particulier à Montréal. Notre comité a donc fait circuler la pétition qui est jointe à cette lettre et qu'il vous demande de publier.

Notre comité refuse d'endosser les explications concernant ses propos sur le « vote ethnique » données par le premier ministre Parizeau pendant la conférence de presse du 31 octobre 1995 au cours de laquelle il annonçait sa démission, effective en décembre 1995, comme premier ministre et président du Parti québécois. En effet, lors de celle-ci, le premier ministre déclarait qu'il avait employé des mots trop durs pour décrire une « réalité » (l'opposition de 95 % des Québécois anglophones et allophones au projet souverainiste, selon les sondages précédant le référendum), et pour exprimer sa « déception » de n'avoir pu « faire en sorte qu'une proportion significative de nos concitoyens anglophones et allophones se sentent solidaires du combat de leurs voisins ». En somme, selon sa version des choses, le premier ministre n'avait pas tenu un discours « politiquement correct », et cette affaire n'était qu'un problème de forme et non de contenu. Le premier ministre n'offrit donc aucune rétractation et excuses sur le fond de ses propos, si ce n'est de ne pas les avoir formulés « dans des termes qui auraient pu être mieux choisis ».

Face à cette situation que nous trouvons déplorable, notre comité veut élever le débat qui risque de tomber dans la partisanerie. Notre comité ne pense pas qu'en refusant ces propos inacceptables du premier ministre Parizeau, nous cherchions à affaiblir le gouvernement québécois actuel et le Québec sur l'échiquier politique au Québec et au Canada, ou que nous tombions dans une vendetta politique visant à heurter l'homme plutôt qu'à remettre en question son discours. Il nous sem-

ble au contraire salubre de transcender les partis, et de ne pas « tourner la page » sur une polémique aussi cruciale pour l'avenir du Québec. En ce sens, notre comité espère que cette prise de position sans équivoque encouragera un large débat sur l'identité québécoise.

Voici le texte d'une pétition non-partisane signée par des citoyens québécois venant des arts, de la culture et de l'enseignement, contre l'institutionnalisation de la xénophobie et du racisme au Québec :

Étant donné que Jacques Parizeau, malgré sa démission annoncée le 31 octobre 1995, est le premier ministre du Québec et le chef du gouvernement québécois jusqu'en décembre 1995 ;

Étant donné qu'il a tenu publiquement le 30 octobre 1995 des propos xénophobes en faisant porter, entre autres, le blâme de la défaite du projet souverainiste sur le « vote ethnique » ;

Étant donné qu'à ce moment-là, bien que certains puissent prétendre qu'il parlait à titre de président du comité national du OUI, il demeurerait malgré tout, en fait et en droit, premier ministre et chef du gouvernement du Québec ;

Étant donné que ces propos inacceptables reflètent bien plus que la « reconnaissance d'une vérité » (l'opposition à 95 %, selon les sondages, des communautés anglophones et allophones au projet souverainiste), ou un « dérapage » ou manque de réserve face à une soi-disant « political correctness » comme certains veulent le laisser entendre ;

Étant donné que ces propos sur le « vote ethnique » sous-tendent en fait une logique xénophobe, dangereuse socialement : (a) en faisant d'une partie de la population québécoise des boucs émissaires, (b) en niant le pluralisme du peuple québécois composé de communautés qui ne sont pas exclusivement francophones, et (c) en remettant en cause les valeurs démocratiques sur lesquelles est fondée notre société ;

Étant donné que ni le premier ministre du Québec, ni le gouvernement québécois actuel, sensés représenter l'ensemble de la population, n'ont offert à celle-ci une rétractation claire et des excuses officielles pour des propos qui sont une insulte au peuple québécois et à la tradition démocratique de ses institutions ;

Nous, les soussignés, reconnaissons pleinement la légitimité démocratique des deux options politiques (souverainiste, fédéraliste) qui se sont affrontées lors du référendum de 1995, et demandons avec vigueur que le premier ministre Parizeau rétracte ses propos sur le « vote ethnique » tenu le 30 octobre 1995, et qu'il présente des excuses officielles à la population québécoise pour ces propos.

● Mathieu Abbot, B.A.A., H.E.C. ● Marc Angenot, professeur de langue et littérature française, McGill ● Rose Marie Arbour, professeure en histoire de l'art, UQAM ● Mary Baker, traductrice pigiste ● Josiane Boulad-Ayoub, professeure de philosophie, UQAM ● Stéphanie Beaudoin, artiste, M.A. (réd.) histoire de l'art, UQAM ● Elsa Bolam, directrice artistique, Geordie Theater Productions ● Eric Bunge, architecte ● Mario Bunge, professeur de philosophie, McGill ● Martha C. Bunge, professeure de mathématiques, McGill ● Sylvia Bunge, étudiante en neurobiologie, Yale ● Jean-Claude Bustros, réalisateur et professeur de cinéma, Concordia ● Marie-Michèle Cron, critique d'art ● Stéphanie Debono, directrice générale, Geordie Theater Productions ● Emmanuel M. Décarie, M.A. (réd.) histoire de l'art, U. de M. ● Louise Déry, commissaire indépendante, consultante en muséologie et en art contemporain ● Paul Dumouchel, professeur de philosophie, UQAM ● Michel Goulet, artiste ● Reesa Greenberg, professeure en histoire de l'art, Concordia ● Serge Hervouet-Zeiber, professeur en études slaves, Vanier et McGill ● Nicole Jolicoeur, artiste et professeure en histoire de l'art, UQAM ● Michael Joliffe, artiste ● Nadia Khouri, professeur de philosophie, Dawson ● Johanne Lamoureux, critique d'art et professeure d'histoire de l'art, U. de M. ● Maurice Lagueur, professeur de philosophie, U. de M. ● Jean Larose, professeur en études françaises, U. de M. ● Sue Laver, étudiante, cultural studies, Concordia ● Georges Leroux, professeur de philosophie, UQAM ● Dominique Leydet, professeur de philosophie, UQAM ● Jean-Guy Meunier, professeur de philosophie, UQAM ● Claude Mongrain, artiste et professeur d'art plastique, UQAM ● Florence Moureaux, présidente de Main Film ● Laurent Pilon, artiste et enseignant ● Pierre Nepveu, écrivain et professeur en études françaises, U. de M. ● Nicole Paquin, professeure en histoire de l'art, UQAM ● Monique Régimbald-Zeiber, artiste et professeure en art plastique, UQAM ● Martin Robitaille, étudiant en études françaises, U. de M. ● Marie-Hélène Seigneur, étudiante, McGill ● Sherry Simon, professeure en études françaises, Concordia ● Lukas K. Sosoe, professeur de philosophie, U. de M. ● Martin St-Pierre, producteur indépendant ● Barbara Steinman, artiste ● Charles Taylor, professeur de philosophie, McGill ● Gilles Thibault, Ph. D. (réd.) histoire de l'art, McGill ● Michel Toussignant, professeur de psychologie, UQAM ● Serge Vaisman, directeur de galerie ● Alain Voizard, professeur de philosophie, UQAM ● Thomas Waugh, professeur d'études cinématographiques, Concordia.

Le programme de français au secondaire : attendons un peu !

HUGUETTE LACHAPPELLE

L'auteur est présidente de l'Association québécoise des professeurs de français (AQPF).

Quelques semaines à peine après l'annonce officielle de la signature du programme de français destiné aux élèves du secondaire, des voix un peu alarmistes se sont fait entendre. L'Association québécoise des professeurs et professeuses de français (AQPF) est étonnée de ces réactions rapides et émotives, alors que le programme en question n'est pas encore sorti des presses. Quelle lecture en a été faite ? À partir de quel document ? À quelle analyse sérieuse a-t-on procédé ? Ce serait intéressant de le savoir.

En préparation depuis cinq ans, ce nouveau programme conçu, écrit et révisé par des équipes compétentes, constituées d'enseignantes et d'enseignants du secondaire, de conseillères

et de conseillers pédagogiques ainsi que de spécialistes universitaires, répond aux principales attentes manifestées par le milieu. Entre autres, il accorde une place plus grande à l'écrit, il systématisé l'apprentissage de la grammaire, mais toujours en le situant dans une perspective d'intégration à la lecture et à l'écriture, et il fixe les seuils de compétence (en lecture et en écriture) que devront atteindre les jeunes à chacune des années du secondaire. Enfin, ce programme, tel que demandé par le milieu, assure l'arrimage avec celui du primaire qui est déjà en application.

Tout au long de sa lente gestation (cinq ans !), ce document a été soumis à la consultation, et ce, aux différentes étapes de sa conception et de son écriture. C'est ainsi que des enseignantes et des enseignants, des conseillères et des conseillers pédagogiques de toutes les régions du Québec, des universitaires spécialistes en didactique du français, et bien sûr, l'AQPF

ont pu donner leur avis et faire part de leurs commentaires critiques qui ont, dans l'ensemble, généralement été pris en compte.

L'AQPF est bien consciente qu'il n'existe pas de programme parfait. Toutefois, celui-ci a l'avantage de respecter les attentes du milieu en s'inscrivant dans la continuité du programme de 1980. Il a aussi l'avantage de s'appuyer sur les données des recherches récentes en psychologie de l'apprentissage et en sciences du langage. Ces données ont d'ailleurs entraîné des changements majeurs, entre autres dans l'approche préconisée pour l'enseignement de la grammaire, ce qui nécessitera de toute évidence une période d'appropriation par les enseignantes et les enseignants. Mais pour l'instant, laissons donc à ce programme la chance de naître, d'être compris et d'être appliqué, et après, on pourra porter un jugement plus éclairé sur sa valeur. Bien sûr, il ne faudra pas attendre encore quinze ans pour le faire.

Même s'il est vrai, par ailleurs, qu'un programme n'est qu'un outil de travail, c'est tout de même un outil indispensable qui mérite qu'on crée les conditions les meilleures pour assurer son efficacité. En ce sens, l'AQPF s'inquiète au sujet des moyens que le ministère de l'Éducation mettra en oeuvre pour favoriser une implantation de qualité et pour permettre aux enseignantes et aux enseignants de s'assurer d'une appropriation adéquate de ce programme. L'AQPF s'inquiète aussi sérieusement en ce qui concerne le temps dévolu à l'enseignement du français. On avait déjà du mal à « boucler la boucle » avec le programme de 1980, ce sera encore plus difficile avec celui de 1995, car il est plus dense et plus exigeant. Voilà donc les deux problèmes qu'il faudra résoudre si on veut assurer à ce nouvel outil de travail toute l'efficacité escomptée.

Malgré les contraintes imposées par les restrictions budgétaires, le MEQ devra donc mettre les ressources néces-

saires à la disposition du milieu, d'autant plus que les améliorations attendues dans l'apprentissage du français sont directement liées aux aspects les plus nouveaux du programme. De son côté, l'AQPF, dont le mandat premier est de promouvoir la qualité du français et de son enseignement, ainsi que de soutenir ses membres (professeures et professeurs de français), est prête à contribuer à l'implantation du programme, dans la mesure de ses moyens, souhaitant ainsi donner à ses membres les services qu'ils sont en droit d'attendre.

Enfin, comme l'a recommandé l'AQPF à l'occasion des États généraux sur l'éducation, il serait urgent de mettre sur pied une commission permanente de l'enseignement du français dont quelques-uns des rôles seraient justement de veiller à la qualité de l'implantation de ce programme, de vérifier son efficacité et d'apporter, selon ce que l'expérience dicterait, les correctifs nécessaires.

POLITIQUE

Les péquistes songent à la carte d'électeur avec photo

Le Conseil national du PQ se penchera aussi sur les relations du parti avec les communautés ethniques

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Imposer une carte d'électeur avec photographie du détenteur et améliorer les relations du parti avec les communautés ethniques sont deux des objectifs que des militants du Parti québécois proposent en vue d'accroître les chances de victoire lors du prochain référendum.

Ces propositions seront étudiées en fin de semaine lors de la première réunion du Conseil national du Parti québécois qui suit le référendum du 30 octobre. La réunion aura lieu à Saint-Hyacinthe.

Cette réunion de quelque 400 dirigeants et députés péquistes vise à tracer

un bilan de la campagne référendaire, que le camp souverainiste a failli remporter en récoltant 49,4 pour cent d'appuis chez les électeurs.

Plusieurs résolutions qui seront soumises aux délégués proposent de modifier la Loi électorale en instaurant le système de la carte électorale avec photographie de l'électeur pour exercer son droit de vote lors d'une élection ou d'un référendum.

La carte d'électeur avec photographie est un système déjà en vigueur dans plusieurs pays afin d'éviter la fraude électorale ou la supposition de personne.

La proposition a reçu l'appui d'une dizaine d'associations du Parti québécois dans les comtés.

On propose aussi de modifier la Loi électorale de façon à enlever le droit de vote aux Québécois qui ont quitté le Québec, sauf pour le personnel gouvernemental en poste à l'étranger ou pour les étudiants en stage à l'étranger.

La loi actuelle permet aux ex-Québécois installés à l'étranger depuis deux ans ou moins de voter en s'inscrivant dans un registre des électeurs hors-Québec. Le 30 octobre dernier, 11 700 ex-Québécois ont ainsi voté, la plupart en faveur de l'option fédéraliste.

Une autre proposition suggère que la loi soit modifiée pour permettre la tenue d'un autre référendum sur la souveraineté avant la fin du mandat actuel du Parti québécois. Ce mandat se termine juridiquement en 1999, même si la résolution parle de 1998. La loi actuelle

ne permet pas deux référendums sur le même sujet au cours d'un même mandat.

Les péquistes de la circonscription de Mercier proposent pour leur part un resserrement des lois linguistiques, notamment par un retour à l'unilinguisme dans l'affichage commercial et par l'extension au niveau collégial des politiques d'admission à l'école anglaise qui ne s'appliquent pour le moment qu'aux niveaux primaire et secondaire.

Communautés ethniques

Par ailleurs, les péquistes veulent améliorer leurs relations avec les communautés ethniques qui ont massivement voté contre la souveraineté lors du dernier référendum.

C'est pourquoi une proposition qui

sera soumise aux délégués invite le PQ à « développer un discours positif, cohérent et intégrateur vis-à-vis des Québécois de toutes les origines ».

Ailleurs, on propose la création au gouvernement d'un ministère de l'Immigration, de l'Intégration et des Relations interculturelles.

Enfin, un hommage doit être rendu au premier ministre Jacques Parizeau, qui a annoncé sa retraite de la vie politique pour la mi-janvier.

Une résolution vante sa « détermination, son intégrité et sa droiture ». On souligne également le rôle qu'il a su donner aux femmes à l'intérieur de son gouvernement.

Les membres du Conseil national seront par ailleurs invités à effectuer, à huis clos, un bilan de la campagne référendaire.

Projet de loi omnibus : Harris reste inflexible devant l'opposition

SUZANNE DANSEREAU
de la Presse Canadienne
TORONTO

■ L'Assemblée législative de l'Ontario a été encore une fois le théâtre d'un débat très houleux, hier, concernant la présentation d'un projet de loi omnibus qui, selon l'opposition, donne des pouvoirs sans précédent et « dictatoriaux » au gouvernement Harris.

« Ce projet de loi n'a pas d'égal dans l'histoire de la province. Sans consultation préalable, vous êtes en train de changer le visage de l'Ontario », s'est écrié le leader néo-démocrate Dave Cooke.

« Vous vous accordez des pouvoirs dictatoriaux », a ajouté le critique libéral Sean Conway, juste après que la leader libérale, Lyn McLeod, se soit fait expulser de la Chambre parce qu'elle refusait de se rétracter pour avoir traité le premier ministre Mike Harris de menteur la semaine dernière.

Le premier ministre, quant à lui, n'a pas bronché.

« La consultation a eu lieu au mois de juin », s'est-il contenté de répliquer, soulevant un tollé en Chambre.

Quant au changement, il est

souhaitable après 10 ans de dépenses publiques irresponsables et une dette de 100 milliards, a-t-il ajouté.

Le projet de loi 26 — une législation tellement volumineuse qu'elle a l'épaisseur d'un bottin de téléphone — a pour but d'amender une quarantaine de lois et de permettre l'application concrète de compressions de 6 milliards dans les dépenses publiques.

Elle touche une foule de secteurs : la santé, les municipalités, les négociations collectives avec les employés du secteur public.

Entre autres choses, elle permet au gouvernement de :

- ordonner la fermeture d'hôpitaux ;
- ordonner la fusion de municipalités ;
- dire aux médecins ou praticiens ;
- déréglementer le prix des médicaments ;
- réduire les paiements d'équité salariale ;
- permettre aux arbitres d'invoquer l'état des finances publiques pour diminuer les conditions salariales d'employés du secteur public ou encore ordonner une diminution des services.

Cette dernière disposition tou-

che notamment les pompiers, les policiers et les travailleurs de la santé.

Le président du syndicat des policiers de Toronto, Paul Water, estimait hier qu'il s'agit de la plus dure mesure anti-syndicale au Canada.

En douce

Le projet de loi 26 a été déposé en douce la semaine dernière pendant que le ministre des Finances rendait public son énoncé économique annonçant de nouvelles compressions budgétaires de 6 milliards.

L'opposition a demandé au président de la Chambre de déclarer le projet de loi hors d'ordre, parce qu'il touche trop de secteurs — un projet de loi omnibus peut toucher plusieurs lois mais doit en principe viser un seul objectif.

Les deux partis d'opposition réclament qu'il soit divisé selon le nombre de secteurs affectés et débattu secteur par secteur.

Le président de la Chambre devait rendre sa décision hier mais il le fera vraisemblablement aujourd'hui.

Hier toutefois, l'opposition a offert au gouvernement de siéger durant le congé de Noël pour débattre du projet de loi, mais cette proposition a été rejetée.

La présente apparaît à titre d'information seulement.



a acquis, par l'entremise d'une prise de contrôle renversée, 75 pourcent de

PERKINS

Papiers Perkins Ltée

pour approximativement

92 150 000 \$

Les Papiers Perkins Ltée a également renégocié les termes de sa dette bancaire d'approximativement

60 000 000 \$

et la conversion d'une portion de ses débetures convertibles en actions privilégiées convertibles d'un montant de

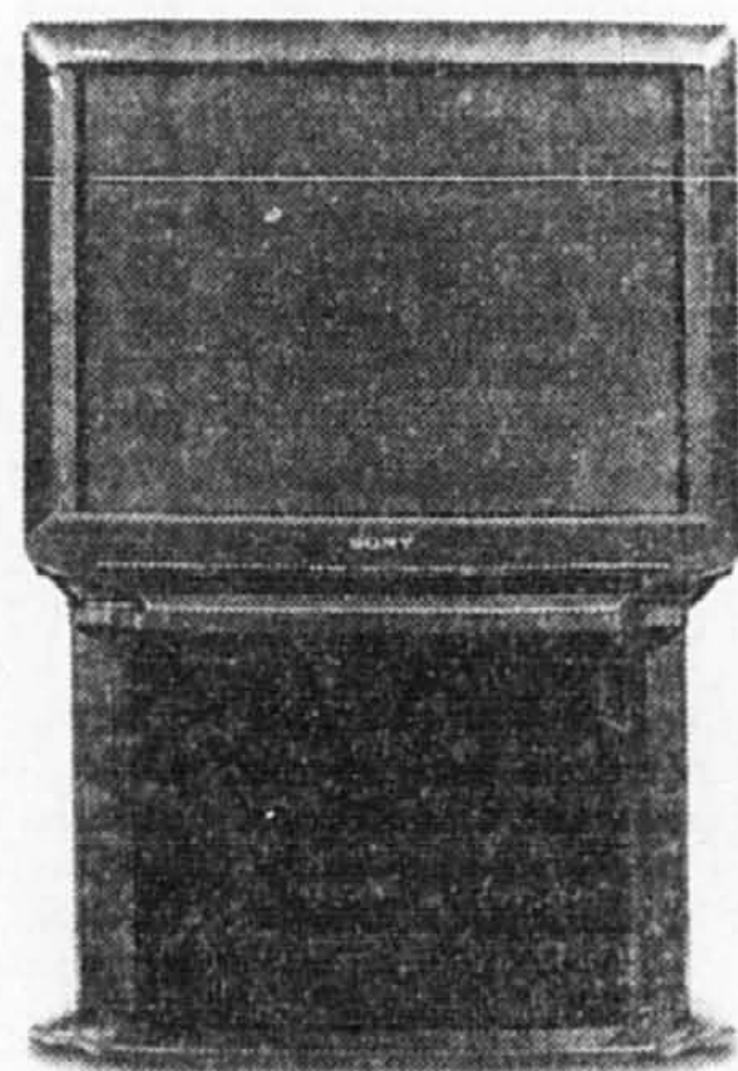
14 000 000 \$

Le soussigné a agi comme conseiller financier auprès de Papiers Perkins Ltée

Capital Midland Walwyn Inc.

Acût 1995

SONY

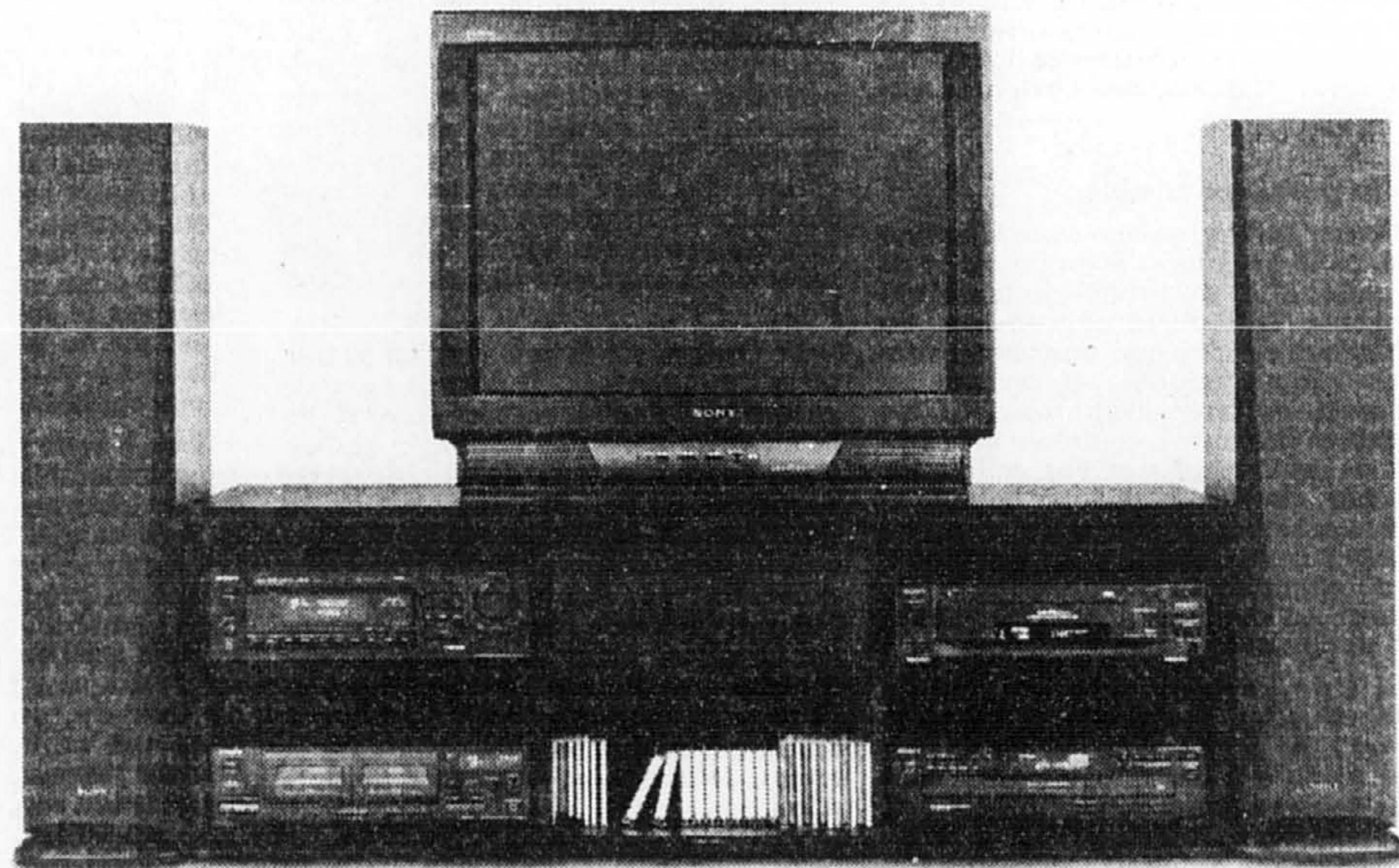


IL Y A LA TÉLÉ QUE VOUS ALLUMEZ.

Les gens qui vous ont fait découvrir le seul moniteur télé ayant tout ce qu'il faut pour remporter un prix Gémeaux aimeraient vous présenter un système qui mériterait de se faire décerner un Félix, voire même un Oscar, pour ses qualités sonores.

Avec le Système cinéma maison de Sony, vous bénéficiez d'une combinaison audio et vidéo exceptionnelle. Ce système ne se contente pas de vous donner des images accompagnées de bruits, il vous fait vibrer.

Et ça ne requiert pas un diplôme d'ingénieur pour le faire fonctionner. Le Système



IL Y A LA TÉLÉ QUI VOUS ALLUME.

de Sony vous permet d'intégrer et de contrôler facilement les haut-parleurs, le magnétoscope, le récepteur Pro-Logic Dolby ainsi que les meilleurs moniteurs télé au monde.

Mais nous sommes d'accord avec vous. Tant que vous n'aurez pas vu et entendu un tel système, aucune publicité ne vous convaincra. Nous vous invitons donc à passer voir notre star sur place. Dépliant et démonstration de ses talents offerts gratuitement chez un marchand autorisé Sony participant.

SONY DU CANADA LTÉE

PRENEZ VOTRE GUIDE GRATUIT DE CINÉMA MAISON

J.-M. SAUCIER (DRUMMONDVILLE)
740, boul. St-Joseph
Drummondville
Tél.: (819) 474-2727

JEAN-MARC DARSIGNY TV
892, rue des Cascades
St-Hyacinthe (Québec)
Tél.: 774-8804

MAISON ÉTHIER
126, rue Jacques-Cartier
St-Jean
Tél.: 346-1090

MAISON ÉTHIER
267, boul. Laurier
St-Basile-le-Grand
Tél.: 653-1556

PERREAU AUDIO VISION
469, rue de la Madone
Mont-Laurier
Tél.: (819) 623-6083

HÉBERT & GOUIN
391, boul. du Séminaire Nord
St-Jean
Tél.: 348-5210

PLAZA AUDIO CENTRE
7090, rue St-Hubert
Montréal
Tél.: 274-2452

POLITIQUE

Les 167 membres du conseil général choisiront le nouveau chef du Bloc

Son nom sera connu au plus tôt le 17 février

MARIO FONTAINE

■ Le successeur de Lucien Bouchard à la tête du Bloc québécois sera élu par à peine 167 personnes. On connaîtra son nom le 17 février si personne ne se présente contre M. Bouchard à la direction du Parti québécois, le six avril s'il a un opposant dans sa quête de la succession de Jacques Parizeau.

Ainsi en a décidé hier soir le bureau de direction du Bloc québécois. Dix des douze membres du bureau ont étudié divers modes d'élection au leadership, du suffrage universel des militants jusqu'à la tenue d'un congrès plénier. Ils ont finalement choisi de confier au conseil général du parti la tâche de désigner le prochain chef.

« C'était une question de temps. Il fallait éviter un vacuum politique trop long », a expliqué le député Michel Daviault, nommé président du comité de coordination de la course au leadership. Le suffrage universel est en effet une structure lourde et lente, tandis qu'il aurait fallu attendre plusieurs mois de plus avant de connaître le nom du nouveau chef advenant un congrès plénier, qui aurait réuni au bas mot 1600 membres. Aussi a-t-on opté pour le conseil général, la plus importante instance de la formation entre les congrès.

Selon les statuts du Bloc québécois, le conseil général peut « prendre toutes les décisions sur tout sujet urgent et pour lesquelles le congrès ne s'est pas prononcé ». Or les travaux reprennent le cinq février aux



Michel Gauthier



Francine Lalonde

Communes. Et si les députés bloquistes peuvent se passer de chef pour le discours du trône, ils voudraient bien en avoir un pour le prochain budget.

On attendra toutefois la fin des mises en candidature au Parti québécois, le 11 janvier, pour lancer le processus. Si personne ne se présente contre Lucien Bouchard, celui-ci sera sacré chef du PQ de facto et le Bloc québécois lui désignera un successeur le 17 février. S'il a un ou des opposants, on attendra 45 jours après le 17 février pour le remplacer, afin qu'il n'y ait pas de courses au leadership simultanées au Bloc et au PQ. Ce qui nous amène au deux avril, de façon plus réaliste au six, qui est un samedi.

Le congrès de direction du Bloc québécois se déroulera en comité restreint, puisqu'à peine 167 militants font partie du conseil général : les 75 présidents de comtés, les députés, les présidents de régions, les présidents régionaux du Forum-Jeunesse,

les membres de l'exécutif du Forum-Jeunesse et les membres du bureau de direction.

Selon le député Daviault, il s'agit de gens représentatifs de l'ensemble des 105 000 militants de la formation, qui consulteront leur base avant de se prononcer. La démocratie sera donc respectée, dit-il, d'autant plus que le nouveau leader devra faire reconfirmer son mandat en avril 1997, comme c'est le cas à chaque congrès plénier.

Pour être candidat, il faut obtenir l'appui de 20 membres du conseil général, venant de trois instances différentes (présidents de comtés, députés, jeunes, etc.). Les candidats devront se manifester dans les 10 jours suivant le déclenchement de la course au leadership et ils ne pourront dépenser plus de 4000 \$ chacun.

On sait que Gilles Duceppe et Pierrette Venne ne seront pas de la partie. Les noms de deux autres députés, Michel Gauthier et Francine Lalonde, circulent dans le moment. « Des candidats vont se manifester dès cette semaine », assurait hier soir le directeur général du Bloc, Bob Dufour.

Rien n'interdit à quelqu'un de l'extérieur du caucus de se présenter, pourvu qu'il soit membre de la formation depuis un mois. Ce qui ne pose aucun problème compte tenu que la date la plus rapprochée pour le choix du nouveau leader est le double de cette échéance. Dans l'intervalle M. Bouchard reste le chef. Il a en effet déjà déclaré qu'il ne quittera pas la direction du BQ tant qu'il ne sera pas confirmé chef du Parti québécois.

Les Communes approuvent en principe le projet de loi sur le droit de veto

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Le gouvernement libéral a approuvé en principe la législation visant à accorder au Québec un veto sur tout changement constitutionnel futur — une des principales mesures annoncées par le premier ministre Jean Chrétien en matière d'unité nationale.

Les députés ont voté 144 contre 76 lundi soir en faveur du projet de loi. Le gouvernement a eu recours au bâillon pour mettre fin au débat la semaine dernière aux Communes après seulement deux jours.

Les députés du Bloc québécois et du Parti réformiste ont voté contre la législation, qui a immédiatement été envoyée à un comité des Communes pour une étude plus approfondie.

Le projet de loi changerait la façon dont le gouvernement fédéral se sert de son veto en ce qui a trait aux amendements constitutionnels, engageant Ottawa à rejeter tout changement qui n'a pas reçu l'approbation du Québec, de l'Ontario, de l'Ouest et de l'Atlantique.

La mesure vise à concrétiser la promesse faite par M. Chrétien

au cours du référendum, à savoir qu'il ne changerait pas la constitution sans l'assentiment du Québec.

Les bloquistes soutiennent que le veto ne représente rien, puisqu'il n'est pas encaissé dans la constitution et pourrait donc être retiré à n'importe quel moment.

Le Parti réformiste critique le projet de loi parce qu'il mettrait un veto constitutionnel à la disposition du gouvernement souverainiste du Québec, que le leader du BQ, Lucien Bouchard, devrait diriger bientôt.

« Il s'agit peut-être d'un cadeau de départ ou de Noël du gouvernement libéral à M. Bouchard », a lancé le leader réformiste Preston Manning.

« Mais, à notre avis, c'est la chose la plus insensée que pourrait faire le gouvernement. »

Le ministre de la Justice, Allan Rock, a défendu la législation comme étant une solution temporaire qui a permis au gouvernement fédéral d'agir immédiatement pour satisfaire les exigences du Québec en ce qui a trait à un veto constitutionnel.

Le projet de loi n'est pas le dernier mot du gouvernement

fédéral sur ce que devrait être la formule d'amendement constitutionnel, a ajouté M. Rock.

Il est possible qu'on puisse parvenir à « une approche plus durable, peut-être une approche plus complète », à tout changement constitutionnel au cours d'une réunion des premiers ministres sur la formule d'amendement qui doit avoir lieu d'ici avril 1997, a fait remarquer M. Rock.

Parmi les mesures envisagées par le gouvernement fédéral pour renforcer l'unité nationale figurent aussi une résolution reconnaissant le Québec comme société distincte et le retrait du gouvernement fédéral de la formation professionnelle, ce qu'exige le Québec depuis longtemps.

Les libéraux sont en train d'éliminer tous les obstacles pour faire en sorte que ce train de mesures soit approuvé avant que les députés ne partent en vacances, le 15 décembre.

Les députés libéraux ont reçu l'ordre de demeurer à Ottawa jusqu'à l'ajournement de la séance, au cas où on aurait besoin d'eux pour voter.



Invitations au voyage.

À bord d'un camion GMC, la route n'est pas tout à fait la même. Mais c'est lorsqu'il quitte l'asphalte, qu'un camion GMC prend toute sa valeur. D'une pression du doigt, le dispositif Insta-Trac^{MC} vous fait passer en mode quatre roues motrices, sans que vous ayez à vous arrêter ni même à ralentir. Et là, dans le confort le plus total, le vrai voyage commence...



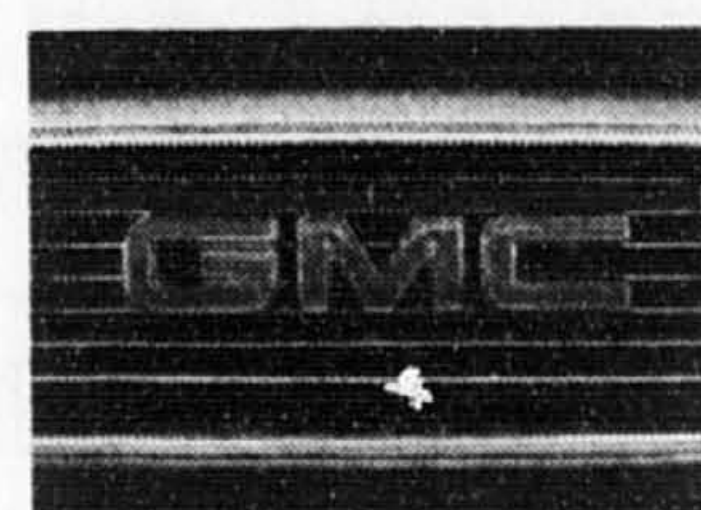
YUKON



JIMMY



SUBURBAN

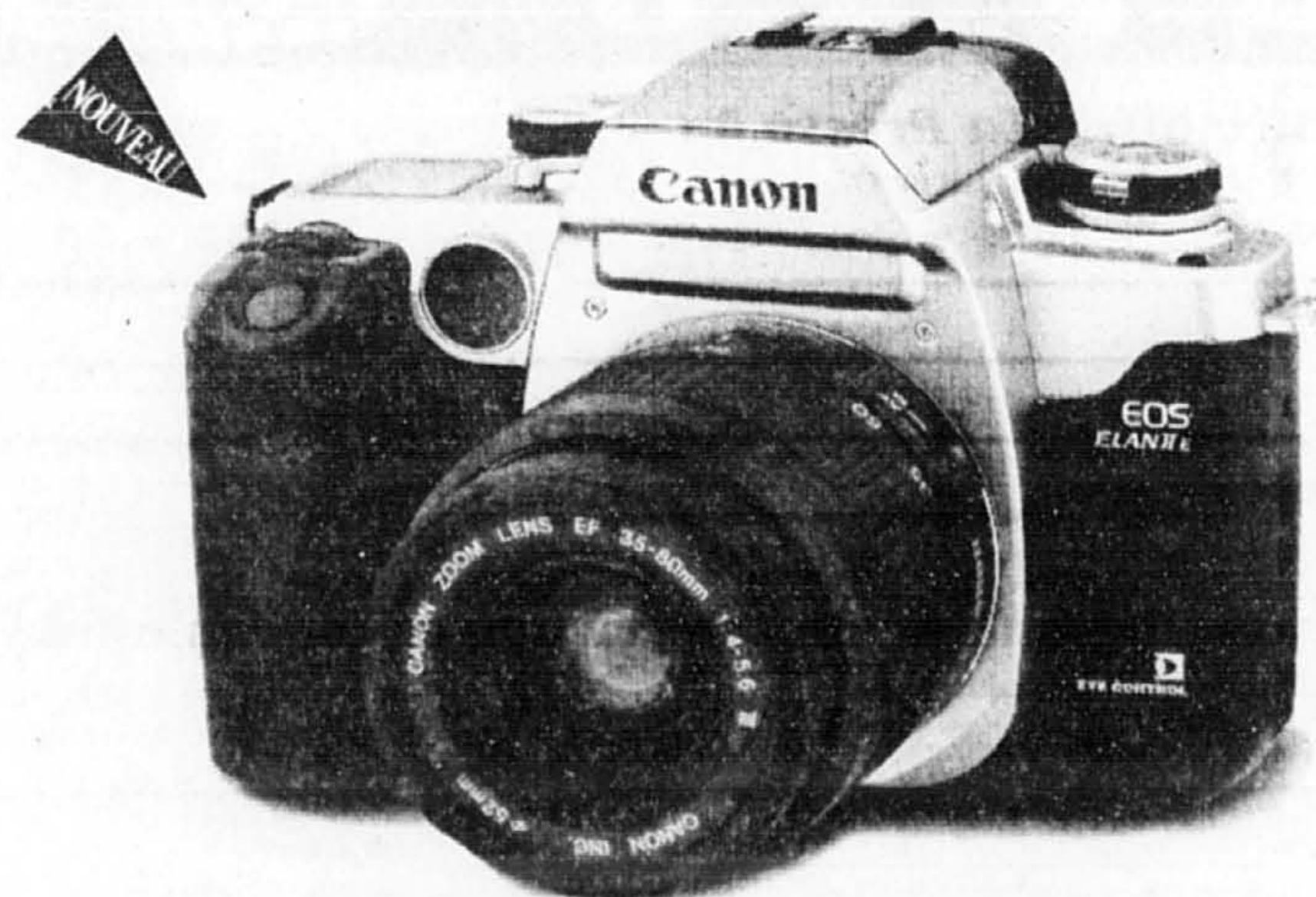


TROIS LETTRES QUI EN DISENT LONG

Commande par l'oeil.

L'appareil au style classique EOS Elan II^E comporte le mécanisme d'avance du film Whisper DriveSM et l'étonnant système de mise au point commandé par l'oeil de Canon. Il suit les mouvements de votre oeil devant le viseur pour effectuer la mise au point. Des photos prises de votre point de vue. Une vision magnifique!

Pour le marchand le plus proche, composez le 1 800 828-4040.



EOS ELAN II^E

Canon

La Presse

en cadeau
pour Noël

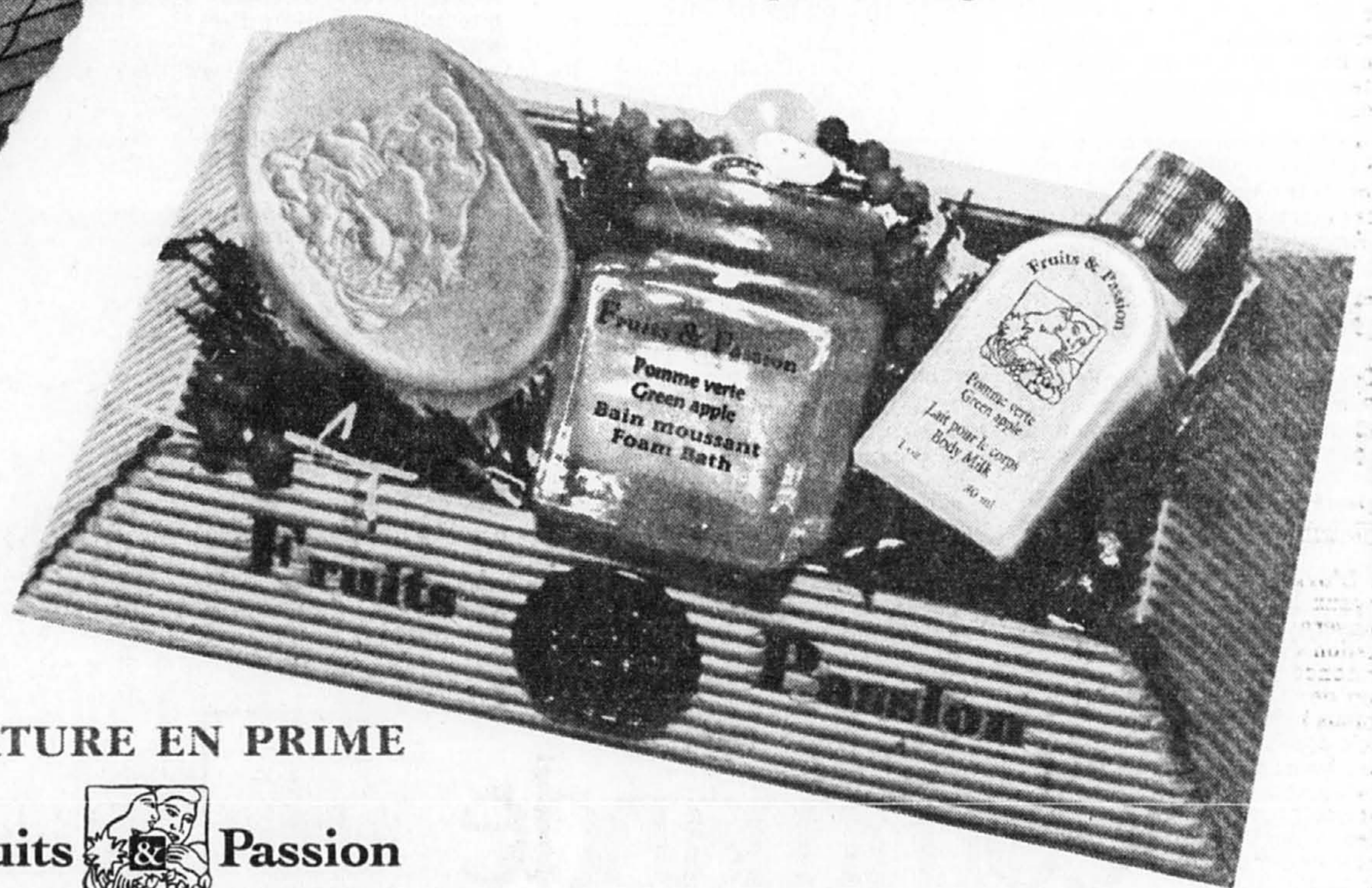


Offrez un abonnement à La Presse

pour 26 semaines, du lundi au dimanche, à votre mère, votre beau-père, votre voisin... et ils recevront en prime un magnifique ensemble de produits *Fruits & Passion!*

Optez pour l'originalité... et évitez la cohue des magasins!

De plus, économisez **52,80 \$** sur le prix en magasin.



NATURE EN PRIME

Fruits & Passion

En profitant de cette offre d'abonnement à *La Presse*, vous recevez gratuitement un trio de produits pour le bain Fruits & Passion entièrement naturels et non testés sur les animaux, comprenant un bain moussant 30 ml, un lait pour le corps 30 ml et un savon à la glycérine 40 g, tous à l'essence de pomme verte. Une valeur de 16 \$.

SEULEMENT 4,17 \$ PAR SEMAINE

Profitez de cette offre d'abonnement en composant sans tarder le (514) 285-6911 ou en complétant le formulaire d'abonnement ci-dessous et en le faisant parvenir à *La Presse* par la poste à l'adresse indiquée ou par télécopieur au 845-7762.

C O U P O N - C A D E A U

OUI, je désire offrir *La Presse* en cadeau, durant 26 semaines, du lundi au dimanche, à compter du _____ 199____, en payant l'abonnement à l'avance au montant de 108,48 \$* (toutes taxes incluses). La personne à qui j'offre cet abonnement recevra aussi gratuitement la prime Fruits & Passion d'une valeur de 16 \$.

OUI, je désire profiter personnellement de cette offre en m'abonnant à *La Presse* pour 26 semaines, du lundi au dimanche. En payant à l'avance mon abonnement pour seulement 108,48 \$* (toutes taxes incluses), je recevrai gratuitement la prime Fruits & Passion, d'une valeur de 16 \$.

Si vous êtes déjà abonné(e) à *La Presse*, vous pouvez bénéficier de cette offre en prolongeant votre abonnement actuel. Vous n'avez qu'à inscrire ici votre numéro d'abonné :

Je joins mon chèque de 108,48 \$* à l'ordre de *La Presse, ltée* C.P. 11048, Succ. Centre-Ville Montréal (Québec), H3C 4Y4

Je désire effectuer le paiement de 108,48 \$* par carte de crédit.

Visa MasterCard no de carte : _____

Date d'expiration : _____ / _____ Signature : _____

Je désire offrir *La Presse* à :
(Veuillez écrire en lettres majuscules)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ App. : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____

Une carte de souhait annoncera que ce cadeau est de :
(Veuillez écrire en lettres majuscules)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ App. : _____

Ville : _____ Code postal : _____

TÉL. (travail) : _____ TÉL. (rés.) : _____

* 121,22 \$ dans les secteurs où la livraison se fait par service motorisé (pour les numéros d'abonnés commençant par 203 et 210).

▲ Cette offre est en vigueur jusqu'au 15 décembre 1995, ne peut être jumelée à aucune autre offre spéciale et est valable seulement pour les villes où le service à livraison à domicile est disponible.

ACTUALITÉS

Assurance-maladie : les compressions menacent le régime, selon une coalition

Presse Canadienne
OTTAWA

Les modifications qu'entend apporter le gouvernement libéral au financement du régime canadien d'assurance-santé menacent celui-ci, affirme une coalition s'opposant à ces changements.

Sous les sirènes de trois ambulances stationnées devant le bureau du premier ministre Jean Chrétien hier, la coalition a dénoncé la réduction de 7 milliards prévue au cours des deux prochaines années dans le versement aux provinces des paiements fédéraux de transfert en matière de santé et de services sociaux.

« Nous appuyons la remise en place du financement des soins médicaux », a déclaré M. Fred Pomeroy, président du Syndicat

des travailleurs des communications, de l'énergie et du papier, qui finance une tournée pan-canadienne sur le sujet.

La coalition craint que la réduction des paiements fédéraux pour la santé n'oblige les provinces à réduire la gamme des services offerts.

Les membres de la Coalition canadienne sur la santé entreprendront aujourd'hui leur lobby auprès des députés libéraux, espérant les amener à faire modifier la réforme proposée avant son entrée en vigueur, en avril.

« Plusieurs politiciens appuient notre position sur le maintien d'un filet de sécurité sociale solide », a affirmé Mme Kathleen Connors, représentante de la coalition.

« Si les Canadiens leur disent que nous allons les appuyer,

alors ils pourront avoir le courage de leurs convictions », a-t-elle poursuivi. La coalition réunit des groupes religieux, syndicaux, de gens âgés, de groupes anti-pauvreté, de professeurs et de travailleurs de la santé.

Seul un petit groupe de manifestants a bravé la tempête qui sévissait hier midi à Ottawa, mais des photos de 5000 Canadiens prises dans quelque 125 communautés du pays ont été présentées en guise d'appui.

Bob White, président du Congrès du travail du Canada qui compte 2,2 millions de membres, a pour sa part souligné : « D'un côté, le gouvernement libéral se veut le grand défenseur du système de santé en s'opposant aux cliniques privées. Mais il étrangle le régime en faisant des coupes majeures dans son financement. »

Les Québécois méconnaissent la domotique

Presse Canadienne
QUÉBEC

Grâce au « Big Brother » électronique, le confort s'obtient aujourd'hui du bout du doigt. Mais les Québécois méconnaissent la domotique.

Pourtant, du fait des « baby boomers », du phénomène du « cocooning » et du vieillissement de la population, le marché est potentiellement considérable. La domotique affine le confort, élève la sécurité.

On décrit la domotique comme un « système qui automatise et gère le chauffage, les dispositifs de sécurité et diverses applications électriques et électroniques à domicile ».

Avant d'aller au lit, par exemple, vous posez le doigt sur une fonction affichée sur un écran. Et voilà que toutes les ampoules du sous-sol au grenier s'éteignent, tandis que le système de chauffage se met à la température de nuit.

Lorsque votre sommeil est interrompu par une envie tenace et que vous amorcez votre marche vers la salle de toilettes, une lumière tamisée s'allume. Juste pour vous. Et le matin au lever, vous pressez la touche « réveil » : la cafetière se met à ronronner, le poste de radio à bavarder, le chauffe-moteur de la voiture à fonctionner. Puis, vous attrapez votre mallette et partez travailler. Non sans avoir préalablement pesé sur « sécurité » pour armer le système d'alarme.

Vous êtes au boulot et vous vous rendez compte que vous avez oublié d'éteindre le fer à repasser ? Une communication téléphonique avec le système, dont la voix est numérisée, suffit pour arranger ça. Fin d'après-midi, vous réintégrez votre demeure. Vous montrez patte blanche en communiquant votre code au système. Il sait que c'est vous et ne donne pas l'alerte. Et il vous fait la fleur d'allumer quelques lumières. Celles dont vous avez besoin. Puis, il com-

mande la mise en marche immédiate du téléviseur.

Pendant vos vacances, il donnera l'impression que vous êtes là en éclairant d'une façon aléatoire des pièces de la maison. Il appellera même des amis si des intrus s'y introduisaient. Il s'assurera aussi que votre jardin soit arrosé.

Ce n'est pas de la science-fiction, proclament Steve Lambert et Steven Bigalke de Québec et Sainte-Foy. Agés respectivement de 26 et 24 ans, ils ont créé, en juin, leur entreprise, Domitec, sans aide de l'État.

Ils sont détaillants et « installateurs » du système montréalais de domotique Cardio (Secant). Ils l'ont préféré en raison de sa fiabilité et de sa grande simplicité de fonctionnement.

Ils l'assurent, le « Big Brother » électronique est réalité. Il n'est plus accessible qu'aux seuls initiés et bien nantis. Il est d'emploi facile et peut désormais être acquis et installé à un prix inférieur à 2500 \$.



Le Capitole dans l'esprit des Fêtes

Un pin Douglas provenant de la Forêt nationale de Plumas, en Californie, a été installé hier devant le Capitole, à Washington. Il sera orné de décorations fabriquées par des écoliers californiens. Le président de la Chambre des représentants, Newt Gingrich, devrait allumer les décorations le 13 décembre.

Protestations contre le procès de chefs indiens

Agence France-Presse
BERNE, Suisse

Des organisations écologistes ont remis hier une lettre ouverte de protestation contre le procès de trois chefs indiens à Vancouver aux ambassades canadiennes de Berne et d'autres villes des États-Unis, d'Europe et du Japon.

Le document porte la signature de Greenpeace, du Forest Action Network et du Comité international pour les Indiens d'Amérique (Incomindios).

Celles-ci protestent contre le procès de trois inculpés qui comparaissent devant la justice pour avoir bloqué en septembre une route forestière en Colombie-Britannique.

Les accusés entendaient protéger les forêts de la région contre un déboisement total.

Les trois organisations écologistes attendent du gouvernement canadien qu'il garantisse les droits des populations indigènes définis dans la constitution et qu'il interdise le déboisement de leurs pays aux entreprises forestières.

Don de 300 000 \$ pour éviter l'exportation de couronnes royales

Agence France-Presse
LONDRES

L'organisation des Palais royaux historiques, une agence gouvernementale chargée de la gestion de la Tour de Londres, a annoncé hier qu'elle faisait un don de 200 000 livres (300 000 dollars) pour aider au rachat de trois couronnes royales et éviter qu'elles ne soient exportées.

Ces couronnes — dont les pierres précieuses ont été retirées — sont décrites par les experts comme « la quintessence du patrimoine national » britannique. Elles ont été utilisées par six monarques britanniques lors de couronnements ou de cérémonies d'État.

Le don de l'agence sera versé au musée Albert et Victoria de Londres qui a pris la tête de la campagne pour bloquer l'exportation.

Selon le Times, le musée devrait les prêter à l'agence pour qu'elles soient exposées dans la Tour de Londres où se trouvent les joyaux de la Couronne.

L'agence a promis de trouver 250 000 livres (375 000 dollars) pour l'organisation d'une exposition à la Tour de Londres sur la fabrication de couronnes, dont

les trois couronnes seraient les pièces centrales.

Le musée a jusqu'au 24 janvier prochain pour réunir près de 1,4 millions de livres (2,15 millions de dollars).

La couronne impériale d'État de Georges Ier (576.000 livres), celle du couronnement de Georges IV (376.000 livres) et la couronne de la reine Adelaide (425.000 livres) sont aujourd'hui aux mains d'un bijoutier britannique qui les a rachetés à un collectionneur privé en 1987.

Le bijoutier a déposé une demande d'exportation en prévision de leur vente après que des collectionneurs américains eurent exprimé leur intérêt.

Le Times avait indiqué hier que la campagne visait à sauver les deux premières couronnes, mais un porte-parole du musée Albert et Victoria a indiqué que la couronne de la reine Adelaide était également concernée.

Les couronnes avaient été vendues pour des raisons inconnues au début des années 1840, ajoute le Times.

Le Fonds des collections nationales d'art a déjà promis 30 000 livres (45 000 dollars).

Nelson Mandela, le Père Noël de l'année

Reuter
PRETORIA

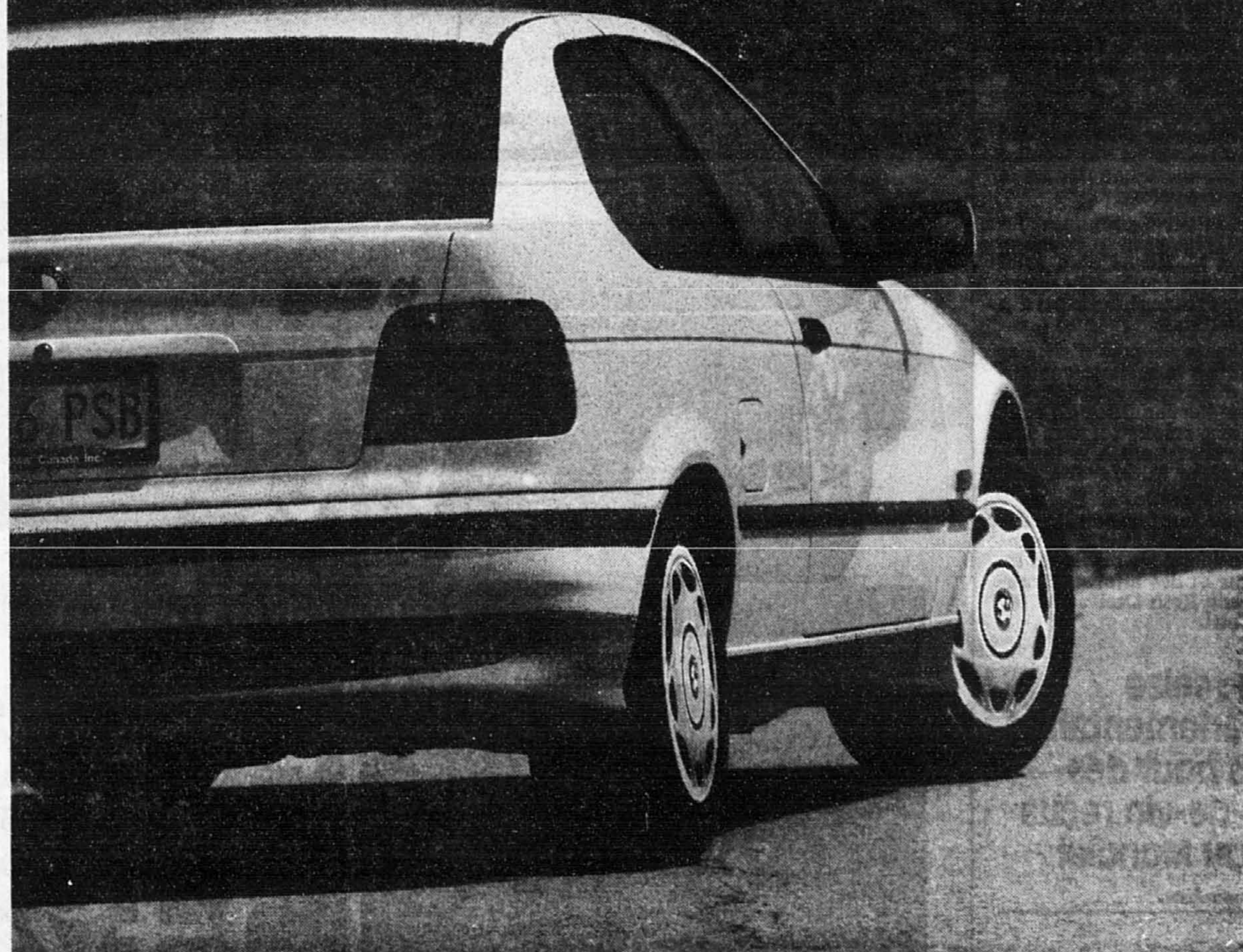
Le Groenland a décerné hier le titre de Père Noël de l'année au président sud-africain Nelson Mandela pour ses activités en faveur des enfants.

« C'est un grand honneur, en tant que représentant du vrai Père Noël qui, comme chacun le sait, vit au Groenland, de vous remettre ce prix », a déclaré Lars Emil Johansen, premier ministre de cette île qui dépend du Danemark, en dévoilant une sculpture grandeur nature du chef de l'État en costume de Père Noël.

C'est le ministre des Affaires étrangères, Alfred Nzo, qui a reçu le prix au nom de Nelson Mandela, empêché. La bourse attachée au prix (100 000 dollars) sera reversée à l'oeuvre charitable présidée par le chef de l'État.

Commentaire d'un responsable de la Fondation du Père Noël, qui a décerné le prix : « Deux personnes seulement font l'unanimité dans le monde, le Père Noël et Nelson Mandela, qui sont sur la même longueur d'ondes. »

POUR PASSER RAPIDEMENT D'UN POINT... À 18 000 AUTRES.



OBTENEZ 18 000 POINTS CANADIEN PLUS AVEC LA NOUVELLE BMW 318ti*.

Il n'y a vraiment plus aucune raison de résister à la tentation de la 318ti de BMW. En effet, en louant ou en achetant une 318ti,

À PARTIR DE 24 900\$ vous obtiendrez 18 000 points Canadien Plus. Sans

parler d'un moteur de 1,8L et 138 chevaux, d'un système de freins antiblocage et de sacs autogonflables de série côté conducteur et passager. Le tout offert en modèle de base, sport ou actif à partir de 24 900 \$**.

Voilà qui prouve une fois de plus à quel point BMW vous emmène plus loin. Passez sans plus tarder chez votre concessionnaire et faites l'essai de la nouvelle BMW 318ti. Pour en savoir plus sur la BMW 318ti et toute la famille BMW, visitez notre site sur le web au <http://www.bmw.ca>.



LE PLAISIR DE CONDUIRE.

* Offre basée sur la nouvelle BMW 318ti 1995. Financement de la location uniquement par l'entremise des Services financiers BMW pour un terme minimum de 24 mois. Cette offre est en vigueur chez les concessionnaires BMW participants et s'applique uniquement aux modèles en stock. Les clients doivent prendre livraison du véhicule avant le 30 décembre 1995. **PDSF pour la 318ti, modèle de base. Le concessionnaire peut vendre pour moins. Taxes, transport et préparation en sus.

ACTUALITÉS

Une classe surprise par les eaux, à Grenoble : quatre enfants portés disparus

Agence France-Presse
GRENOBLE

■ Quatre enfants, emportés hier après-midi par les eaux du Drac, près de Grenoble, dans les Alpes françaises, étaient toujours portés disparus dans la soirée alors que trois personnes sont en réanimation, a annoncé le procureur de Grenoble Jean-François Lorans.

Selon un médecin, ces trois personnes se trouvent « dans un état comateux ». Les écoliers disparus, âgés de 7 et 8 ans, étaient venus au bord de la rivière pour une classe de découverte, dans le village de Saint-Georges-de-Comniers, situé près de Grenoble.

Les dix-sept autres personnes du groupe, quinze enfants et deux accompagnateurs, sont saines et sauvées.

Tous faisaient partie d'une classe primaire de l'externat privé Notre-Dame de Grenoble et étaient venus observer des castors au bord de la rivière.

Le drame a été provoqué par la montée des eaux du Drac, un torrent de montagne, affluent de l'Isère, due à une libération volontaire d'eau quelques kilomètres en amont, au niveau d'un énorme réservoir pouvant contenir 18 millions de m³, situé sous le barrage de Monteynard.

Ce réservoir « était à la cote maximale, et il fallait donc ouvrir les vannes », a précisé le secrétaire général d'EDF (Electricité de France) pour la région Rhône-Alpes, Marc Gentes. Il

s'agit là d'une « procédure d'exploitation normale ».

« Dans le cadre d'une consigne, il y a un coup de semonce, c'est-à-dire qu'on lâche un peu d'eau pour prévenir les gens, avec un débit de 25 m³ par seconde pendant une heure et demie. L'opération a commencé vers 14 h 30 avec un débit de 25 m³/seconde et nous avons été prévenus que des enfants se trouvaient dans le lit de la rivière vers 16 h 30 », a-t-il expliqué.

Le responsable EDF s'est demandé comment l'accident avait pu survenir, car, a-t-il dit, « le long de la rivière se trouvent des panneaux jaunes pour mettre en garde le public sur de possibles montées des eaux ».

Le directeur de l'équipement de l'Isère, Denis Fougeat, a expliqué à l'AFP que le drame s'était déroulé dans « une zone un peu sauvage avec des cailloux et des buissons. C'est un terrain où même de jour on se perd facilement », a-t-il dit.

D'importants moyens de secours ont été dépêchés sur place, selon le CIRCOSC de Lyon (centre régional de la sécurité civile). Un hélicoptère de la sécurité civile, à bord duquel ont pris place des plongeurs et des sapeurs-pompiers, a été dépêché sur les lieux, de même qu'un véhicule du poste de commandement des pompiers de Grenoble.

En tout, entre 60 et 80 hommes ont été mobilisés, utilisant des lampes torches et des moyens puissants d'éclairage, à la recherche des disparus.

Issue heureuse d'une prise d'otages dans une école de la banlieue parisienne

Agence France-Presse
PARIS

■ Une prise d'otages d'une trentaine d'élèves et de leur institutrice dans une école primaire de Clichy, dans la banlieue parisienne, s'est terminée hier sans dommage pour les enfants, tous récupérés sains et saufs par leurs parents.

Après deux heures de suspense, la police a réussi à « neutraliser » un homme d'une trentaine d'années qui retenait les enfants, des garçons et filles d'une dizaine d'années, sous la menace d'une arme, un pistolet à grenaille.

Le preneur d'otages qui ne semblait pas jouir de toutes ses facultés mentales s'est rendu sans violence, après discussion avec les policiers, a déclaré le préfet du département des Hauts-de-Seine. Il n'a fait subir aucune violence aux enfants.

L'homme très calme s'était introduit dans l'établissement à l'heure de la sortie des classes, sans tirer un coup de feu. Il était entré dans une classe primaire, au deuxième étage de l'école où se trouvaient 30 élèves et leur institutrice, qu'il a immédiatement pris en otages sous la menace de son arme.

Après quelques minutes, il a libéré l'un des élèves à qui il a confié un message dans lequel il demandait à être mis en contact avec une infirmière de la région, Carole, dont il a été incapable de donner le nom de famille.

Peu après l'arrivée des policiers et des spécialistes de la lutte anti-commando, le preneur d'otages a libéré sept nouveaux élèves, avant de se rendre une heure plus tard.

En mai 1993, une prise d'otages dans une école maternelle de Neuilly, quartier chic de Paris, avait tenu la France en haleine pendant 46 heures. Le preneur d'otages qui s'était présenté comme « Human Bomb », avait été abattu par les policiers du RAID après deux jours.

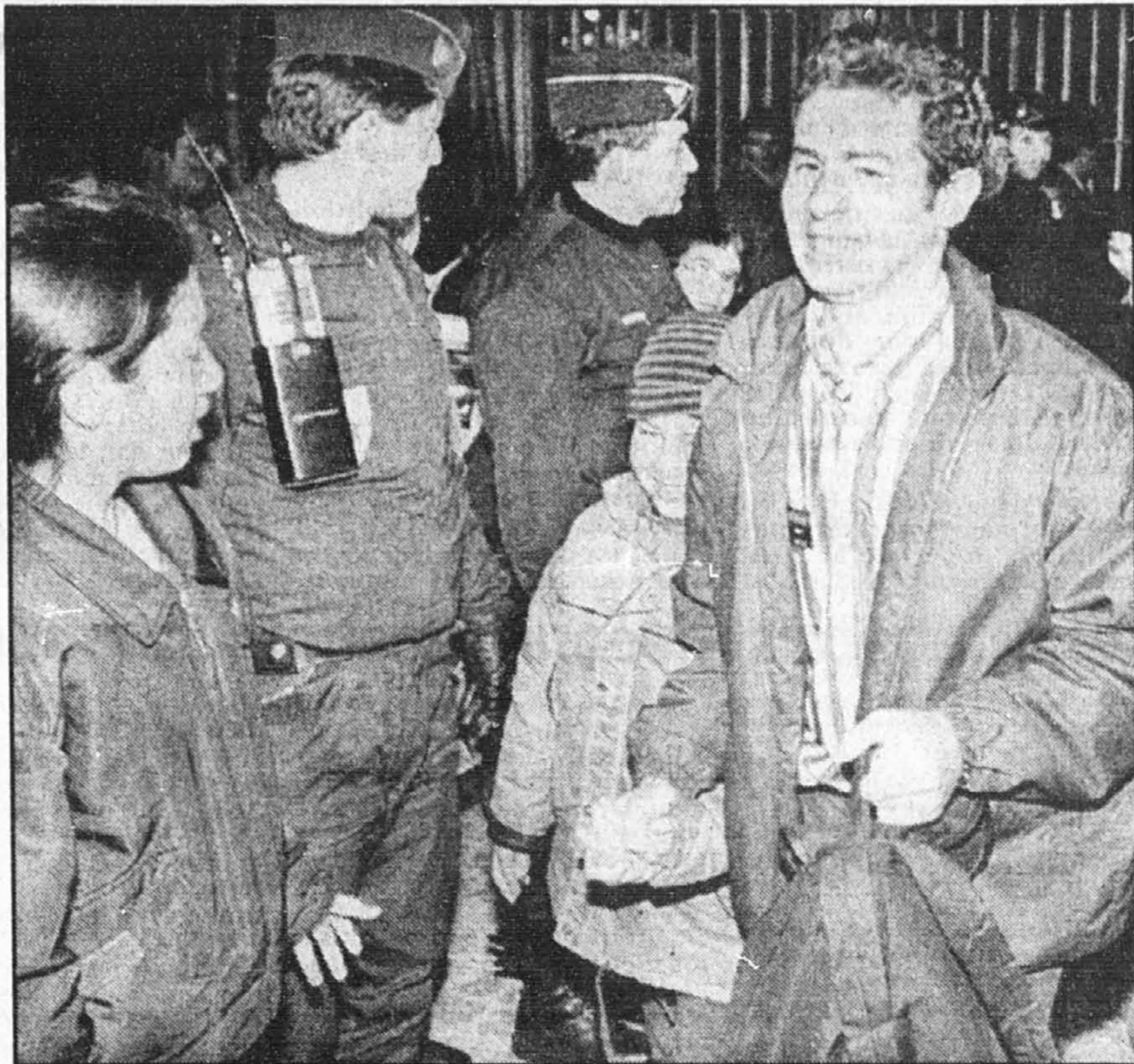


PHOTO REUTERS
Ce père était heureux de retrouver son enfant sain et sauf après la prise d'otages d'une trentaine d'élèves et de leur institutrice dans une école primaire de Clichy, dans la banlieue parisienne.

Swissair confirme avoir refusé de prendre Rushdie sur un vol régulier

Agence France-Presse
GENÈVE

■ Swissair a reconnu hier avoir refusé de transporter sur un vol régulier l'écrivain britannique Salman Rushdie condamné à mort par l'ayatollah Khomeiny et qui devait participer le mois dernier à une conférence à Zurich.

La compagnie a ainsi confirmé des informations parues ce week-end dans la presse.

L'écrivain suisse Adolf Muschg avait invité M. Rushdie à une conférence le 14 novembre à l'École polytechnique fédérale de Zurich.

Swissair a expliqué avoir refusé de transporter l'écrivain qui vit à Londres sur un vol régulier pour ne pas mettre en danger la vie des autres passagers.

Le fondateur du régime islamiste de Téhéran avait condamné à mort M. Rushdie en 1989 pour son livre *Les Versets sataniques*, jugé blasphématoire à l'égard de l'islam.

La Suisse a proposé d'affréter un avion privé mais le romancier a refusé cette solution car « il refuse les conditions d'existence que veulent lui imposer ceux qui cherchent à le tuer », avait déclaré M. Muschg à la *Tribune de Genève*.

Après la conférence de Zurich, M. Rushdie aurait dû rencontrer à Berne les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères, Mme Ruth Dreifuss et M. Flavio Cotti.

Italie : seize ex-parlementaires jugés pour des pots-de-vin reçus lors du Mondial

Agence France-Presse
NAPLES

■ Seize ex-parlementaires seront jugés en avril prochain à Naples pour avoir touché des pots-de-vin d'entreprises qui se sont partagées les marchés d'équipements du championnat mondial de football de 1990, a-t-on appris hier de source judiciaire.

Ces ex-parlementaires appartenaient alors à la majorité toute puissante au pouvoir, dirigée par la Démocratie chrétienne et le Parti socialiste. Ils s'étaient mis discrètement d'accord pour se partager les importantes sommes d'argent, que versaient les entreprises napolitaines pour être sûres de participer aux travaux pharaoniques entrepris alors.

Le procès, décidé par le juge des enquêtes préliminaires Marco Occhionino, s'ouvrira le 12 avril.

Parmi les accusés, figurent plusieurs grands noms de « l'ancien régime », comme les démocrates-chrétiens Paolo Cirino Pomicino et Vincenzo Scotti, le socialiste Giulio Di Donato, le libéral Francesco De Lorenzo.

Faites l'essai du renouveau CHRYSLER



La Chrysler Intrepid '96

LOCATION		
<ul style="list-style-type: none"> DEUX COUSSINS GONFLABLES AIR CLIMATISÉ MOTEUR V6 DE 3,3 L ET 161 CH BOÎTE AUTOMATIQUE À 4 RAPPORTS RETROVISEURS CHAUFFANTS ÉLECTRIQUES 	<p>Clé D'OR</p> <p>349\$**</p> <p>par mois pendant 30 mois.</p>	<ul style="list-style-type: none"> VERROUILLAGE ÉLECTRIQUE DES PORTES LÈVE-GLACES ÉLECTRIQUE STÉRÉO-CASSETTE AM/FM RÉGULATEUR DE VITESSE VOLANT INCLINABLE

Gagnante de deux prix «Meilleur achat en '96» du magazine Carguide.

Peu de voitures passent l'épreuve du temps. La Chrysler Intrepid se classe parmi celles-ci. Pour la troisième année de suite, critiques et consommateurs consolident la popularité de l'Intrepid. Et comme elle offre aujourd'hui plus de caractéristiques de série que jamais, vous avez toutes les raisons du monde d'en posséder une.

21 496\$*

CHRYSLER CANADA

Ensemble 22C. *Le véhicule peut différer légèrement de celui illustré. Le prix exclut transport, immatriculations, assurances et taxes. Il peut être nécessaire de commander le véhicule auprès du concessionnaire. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Offre d'une durée limitée. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails. **Le véhicule peut différer légèrement de celui illustré. Bail avec mise de fond initiale de 3248\$ taxes incluses ou échange équivalent. Bail sans mise de fond disponible. Un dépôt de sécurité équivalent à un versement mensuel est requis. Le taux mensuel est pour une durée de 30 mois, basé sur les véhicules équipés comme décrits. Kilométrage gratuit limité à 51 000 km. Kilométrage excédentaire : 0,09\$/km. Location sans obligation de rachat. Transport et préparation sont inclus dans le prix mensuel. Taxes, immatriculations et assurances en sus. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails. Sujet à l'approbation de Chrysler Credit Canada Ltée. Cette offre s'applique aux véhicules 1996 et ne peut être combinée avec aucune autre offre de Chrysler Canada à l'exception du crédit aux diplômés. Offre pour usage personnel seulement. Véhicules commerciaux exclus. Il peut être nécessaire de commander le véhicule auprès du concessionnaire. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Offre d'une durée limitée.